

# L'AP

MAGAZINE

metaa  
FO

MOTUS  
SALAIRES  
PLP  
GRÈVE  
CPEZR  
SNETA  
ESTATIQ

## RÉFORME DE LA VOIE PRO

### LA FABRIQUE DU MENSONGE ?

INTERVIEW EXCLUSIVE

« LA DESTRUCTION DE L'ÉTAT »  
PAR MAROUN EDDÉ

LA TRIBUNE

DE LA COMPLEXITÉ DU MONDE ET  
DES MOTS POUR LE COMPRENDRE

CARTE BLANCHE

L'HISTOIRE, UNE DISCIPLINE  
SUBVERSIVE ?



**PRÉPARONS L'ACTION,  
PRÉPARONS L'AVENIR!**



**Tous en grève**

**Mardi 12 décembre 2023**

**snetaa**  
**FO**

# ÉDITO

## EDILLO

## RÉFORME DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL OU LA FABRIQUE DU MENSONGE

**P**ourquoi, alors que des annonces « choc » des ministres sont distillées chaque jour dans un feuilletonnage bien ficelé, pourtant déjà éculé par un Maître qui a fini lui-même par amoindrir l'action politique, pourquoi donc les syndicats de l'enseignement professionnel rejoints par l'enseignement privé, l'enseignement agricole, maintenant les parents (FCPE) et les lycéens rejettent-ils très globalement la réforme de l'enseignement professionnel ? Encore le fait de Gaulois réfractaires ? « Encore eux ? Il est temps de dissoudre le peuple ! ». Ou tout simplement parce que cette réforme Grandjean-Attal & consorts est un « choc », une meurtrissure annoncée qui ne satisfait aucun des objectifs auxquels l'École devrait répondre ? Le choc de la réalité n'a pas eu lieu. « Le réel, c'est quand on se cogne ! ». Tous ces gens qui travaillent sur un coin de table au gré de l'actualité, ils ne s'y cogneront pas quand, nous, professeurs de lycée professionnel et tous les personnels de la voie pro, on devrait encore s'y coltiner et faire face. Y faire face dans un mutisme qui répond au « pas de vaguisme » infernal. Ou se grimer en attachés de presse de la communication de la ministre pour que les PLP n'aient plus qu'à moutonner gentiment, chacun dans son coin, en espérant tirer son épingle du jeu. C'est peine perdue !

L'École n'appartient certes pas aux professionnels de l'Éducation mais à toute une Nation. Alors pourquoi n'y-a-t-il pas un grand débat au Parlement ? Faut-il encore des PISA pour faire entendre ce que l'on hurle depuis tant d'années ? La faute à qui ? À tout cela, Maroun Eddé répond dans un entretien qu'il nous a accordé, et montre de quelle ligne de force toutes ces réformes dépendent. Des trois objectifs fixés par le président de la République (1/lutte contre le décrochage scolaire 2/des diplômes plus conformes aux métiers 3/meilleure insertion), le projet de réforme ne répond à aucun. Le « choc des savoirs », c'est – 170 heures de cours (on pourra toujours nous expliquer qu'avec moins, on peut faire mieux, je suis convaincu que le gouvernement trouvera des « grands commis de l'État » pour nous expliquer combien c'est : « un choc d'évidence ! ». Bien sûr...) ! C'est programmer un « choc du bazar » ! Un chambardement dans l'organisation de l'École entre mars et juillet avec de nouveaux emplois du temps pour les profs, de nouveaux groupes classes en cours d'année, des examens hachés dans des temps différents. « Un choc d'évidence ! ». Naturellement... Disons-le simplement : un immense bordel que les proviseurs vont devoir « débordeliser ».

Quant à l'insertion, disons-le *tout de go* (et les pros de la novlangue nous taxeront une nouvelle fois de « misérabilistes ») : quel parent rêve d'envoyer son ado de 17-18 ans à l'usine aussitôt le bac pro en poche ? Surtout quand il n'y a plus d'usine ? Se cogner à la réalité, c'est voir que 87 % des bacheliers professionnels ont participé à Parcoursup l'an passé. C'est-à-dire que ces « ados » (bien vu, ce sont encore des enfants !) veulent, à cet âge, poursuivre leurs études. Quand, au « choc d'évidence », on n'a pas augmenté le nombre de places en BTS alors que le nombre de bacheliers professionnels a été multiplié par... trois. La seule réforme qui vaille pour l'école, c'est d'abord un diagnostic partagé pour comprendre d'où viennent les « ratages », pour enfin opérer un plan d'ensemble auquel tous les Français et avec eux, les PLP, adhéreront.

La grève est l'outil ultime des syndicats pour dire « stop » quand, bien qu'on alerte sans cesse depuis plus d'un an, la communication savamment huilée continue de glisser sur une opinion qui n'est plus dupe (c'est en effet « un choc d'évidence » !). Alors, c'est maintenant. Unis, rejoints par les parents, les élèves, l'enseignement privé et l'enseignement agricole :

**TOUS EN GRÈVE CE MARDI 12 DÉCEMBRE !**

*Car « quand tout le monde vous ment en permanence, le résultat n'est pas que vous croyez ces mensonges, mais que plus personne ne croit plus rien. Un peuple qui ne peut plus rien croire ne peut se faire une opinion. Il est privé non seulement de sa capacité d'agir mais aussi de sa capacité de penser et de juger. Et, avec un tel peuple, vous pouvez faire ce qu'il vous plait », Hannah Arendt.*

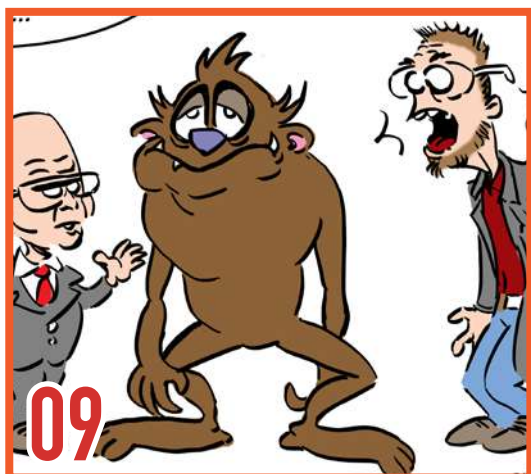
**Un « choc d'évidence » !**



**Pascal VIVIER**  
Secrétaire général



# SOMMAIR



**IAP**  
MAGAZINE

L'AP N° 608  
EST UNE PUBLICATION DU  
SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
ACTION AUTONOME **FORCE OUVRIÈRE**

## RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | [snetaanat@snetaa.org](mailto:snetaanat@snetaa.org)

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Directeur artistique : Wanderson RIBEIRO

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Couverture : Tony GIRARDIN

Illustrations : Colm, Zaïtchick, Alice CAROÇA

Images : 123rf.com, SNETAA-FO © | Imprimé en France

# E



## **ACTUALITÉS 06**

COMMUNIQUÉS DE PRESSE SNETAA ET INTERSYNDICAL ;  
CAP : L'HEUREUX (?) OUBLIÉ DE LA RÉFORME GRANDJEAN

## **ENSEIGNEMENT ADAPTÉ 09**

PEU D'AMÉLIORATIONS

## **CARTE BLANCHE 10**

L'HISTOIRE, UNE DISCIPLINE SUBVERSIVE ?

## **LA TRIBUNE 12**

DE LA COMPLEXITÉ DU MONDE ET DES MOTS POUR LE COMPRENDRE

## **EN COUVERTURE 14**

INTERVIEW EXCLUSIVE AVEC MAROUN EDDÉ

## **CARRIÈRE 23**

LE CFP, COMMENT ÇA MARCHE ? DÉCLARATION DU SNETAA-FO À L'AUDIENCE AVEC LE DGRH

## **DROITS ET OBLIGATIONS 26**

FORMATION CONTINUE DANS L'ÉDUCATION NATIONALE : « C'EST OUI, MAIS » ;  
PRÉVOYANCE, UN ACCORD INTERMINISTÉRIEL TRÈS INSUFFISANT VOIRE DANGEREUX

## **PERSONNELS 28**

LES BDE, CES NOUVEAUX CONTRACTUELS ; DDF ET CFA-GRETA ;  
CPE ET LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ; SUPPRESSION DES CHÈQUES VACANCES  
AUX RETRAITÉS : UNE MESURE TRÈS INJUSTE

## **OUTRE-MER ET ÉTRANGER 31**

LA RÉUNION À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE ;  
ENSEIGNER À L'ÉTRANGER RENTRÉE 2024

## **BRÈVES 32**

## **CULTURE 33**

## **SYNDICALISATION 35**



[COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE]

RÉ

FOR

ME

GRANDJEAN  
DES LYCÉES PRO :LES PLP VONT  
TRINQUER !snetaa  
FO

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023

**LE SNETAA APPELLE TOUS LES  
LYCÉES PRO À SE MOBILISER  
POUR SE METTRE EN GRÈVE  
LE 12 DÉCEMBRE.**

Les syndicats étaient réunis ce jour, vendredi 24 novembre 2023, par la DGESCO pour faire connaître les annonces officielles de la réforme Grandjean.

En plus de feindre des objectifs par une politique de com' qui frise si ce n'est l'incompétence, tout du moins le mensonge (lutte contre le décrochage scolaire, meilleure employabilité des jeunes et consolidation des « savoirs fondamentaux »), la ministre déléguée vient d'annoncer la fin des 18h/semaine pour les professeurs de lycées professionnels. **C'est l'annualisation qui se profile à la prochaine rentrée pour tous les PLP.**

D'abord parce que les 12 semaines prévues en entreprise en terminale se décomposent en **6 semaines de PFMP et 6 semaines de stage sans certification** ; ces 6 semaines de STAGE devront être compensées intégralement par tous les professeurs. Cela à l'encontre des PFMP prévues dans le statut des PLP.

La DGRH annonce de surcroît la création de plusieurs emplois du temps pour les professeurs durant l'année scolaire avec, comme si cela n'était pas déjà un coup porté aux personnels, la refonte en cours d'année des groupes classes. Une folie !

**Plus de possibilité de prévoir une organisation dans sa vie au quotidien** (rendez-vous médicaux, suivi des soins pour les malades chroniques, suivi des activités périscolaires de nos enfants,

organisation de la vie quotidienne) ! Toutes les semaines durant lesquelles les élèves seront en STAGE (et non plus en PFMP), **les PLP devront obéir à un nouvel emploi du temps totalement revu pour assurer 18 heures.**

C'est la fin du suivi des élèves en entreprise. C'est la fin de l'entreprise comme support pédagogique. C'est l'annonce de « stages » qui n'ont rien ni de formateurs ni de certificateurs. C'est la fin des 18h/semaine pour les professeurs de lycée professionnel. C'est la fin de l'emploi du temps fixé pour une année scolaire. En plus de mettre un coup sévère aux grilles horaires, aux enseignements spécifiques en LP, c'est l'attaque en règle des personnels. D'abord des PLP mais autant des personnels de direction, des CPE, des AED, AESH et même des personnels administratifs. **Et tout cela, pour la rentrée de septembre prochain !**

Nous devons arrêter cette casse de notre métier, de notre statut, du carnage annoncé pour nos diplômés et nos élèves. Nous le pouvons :

**TOUS EN GRÈVE LE 12 DÉCEMBRE !**

Avec notre fédération, la FNEC-FP-FO, avec l'appui des syndicats FO des autres corps de l'Éducation nationale qui seront tout aussi durement touchés, pleinement dans « l'intersyndicale voie pros », **le SNETAA appelle tous les lycées pro à s'arrêter et les PLP à se mettre en grève.**

Pour notre statut, pour notre vie au quotidien, pour les jeunes dont nous avons la charge, nous devons faire stopper cette réforme et en exiger le retrait immédiat. **Il n'y a pas d'autre choix que de se mettre en grève ce mardi 12 décembre 2023.**











[COMUNIQUE DE PRESSE INTERSYNDICAL]

L'INTERSYNDICALE VOIE PRO

# EXIGE LE RETRAIT

## DU PROJET DE RÉFORME GRANJEAN

### CONTRE LE LYCÉE PROFESSIONNEL

**L**a ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels s'arc-boute sur ses positions de casse du lycée professionnel en voulant imposer une dégradation brutale et scandaleuse de la classe de terminale. Le calendrier imposé est de surcroît intenable et irrespectueux du travail des personnels car la mise en oeuvre de ce projet est envisagée dès la rentrée 2024.

Concrètement, le parcours commun des élèves de lycée pro serait diminué de 6 semaines et les épreuves aux examens avancées afin d'introduire un parcours personnalisé de 6 semaines. Ce projet est bien une forme de recyclage de l'échec criant du bac Blanquer.

Après un bac pro 3 ans, c'est un bac pro 2,5 ans, voire 2 ans qu'organise le ministère. Au prétexte de diversification, le ministère détournerait un grand nombre d'heures de cours pour répondre à une commande présidentielle : augmenter le nombre de semaines de stages. Inacceptable quand nos élèves ont besoin de plus et mieux d'école. C'est toute l'architecture du bac pro qui est laminée.

Imposer des stages en juin en lieu et place des épreuves actuelles est absurde et dangereux pour les élèves des lycées pros qui seront en concurrence avec les élèves de 2<sup>de</sup> GT dont le capital réseau pour trouver des entreprises d'accueil est plus important.

Comme si cela ne suffisait pas, cette dévalorisation du bac pro s'accompagne, dès cette année, de la refonte de la carte des formations qui prévoit la réduction de 15 % des places de formation actuelles décrétés « non-insérantes » à la rentrée 2026. Ce qui ne laisse guère de doute sur l'ampleur des suppressions de postes et des reconversions forcées que vont subir les collègues.

Ce n'est ni l'intérêt des élèves ni celui des personnels qui conduit cette réforme. Avec les personnels, nous refusons ce projet : le ministère portera la lourde responsabilité d'un accroissement du décrochage scolaire, de résultats en baisse aux examens et d'une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels. C'est clairement une annualisation du temps de travail des PLP qui se profile.

Le ministère veut prendre de court les PLP, les élèves et leurs organisations représentatives dans un agenda très rapide : les textes passeront au Conseil supérieur de l'Éducation le 14 décembre. C'est une nouvelle fois un profond mépris envers les PLP et leurs syndicats.

Pour stopper ce démantèlement organisé de nos lycées pros et contre cette dégradation de la classe de terminale nos organisations mèneront le combat en intersyndicale.

L'intersyndicale voie pro SNETAA-FO, CGT Éduc'action, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SUD Éducation, SNALC, CNT appelle tous les personnels à échanger et organiser partout des heures d'information syndicale et des assemblées générales d'établissement pour préparer et réussir une mobilisation d'ampleur le mardi 12 décembre pour exiger le retrait de cette réforme des lycées pros.

Paris, le 15 novembre 2023.

# CAP :

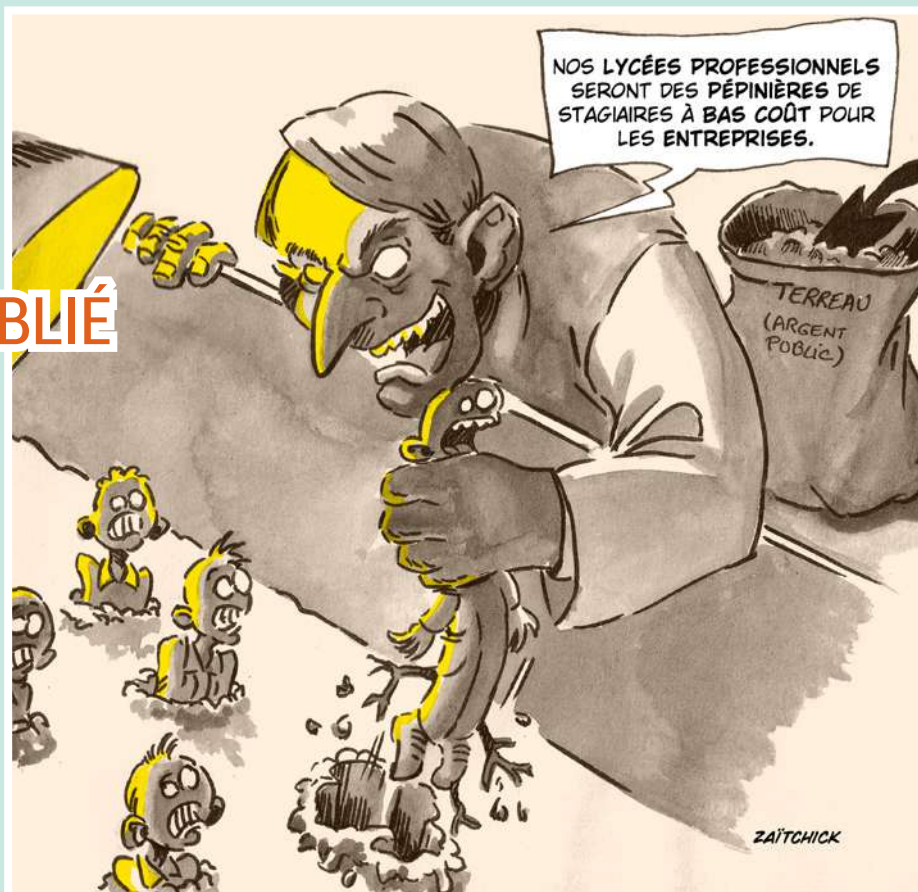
## L'HEUREUX (?) OUBLIÉ DE LA RÉFORME GRANDJEAN

Si l'organisation du bac pro est secouée par le fracas des annonces récentes, quid du CAP ? Pourquoi les politiques ne se sont-ils pas aussi emparés de ce cursus de la voie professionnelle pour l'écarteler comme ils le font avec son « grand frère » ? Parce que les enjeux ne sont assurément pas les mêmes. Là où le bac pro prend sous sa coupe des jeunes presque préparés à intégrer le monde du travail, le CAP soutient des gamins presque préparés à intégrer... le monde.

En effet, si le lycée pro est l'indéniable réceptacle des fragilités sociales (75 % des élèves en situation de handicap sont orientés en voie professionnelle), le CAP en est le premier et indétrônable hôte. Il est là pour compenser tous les manquements d'un État pourtant républicain, chargé du bien de tous. On fait porter au CAP la lourde charge de compenser la fermeture de toujours plus d'établissements spécialisés, et ainsi d'accueillir des élèves parfois porteurs de lourdes difficultés cognitives ou sociales. Rares sont ceux qui n'ont pas une « notification MDPH », respectée ou non, et/ou des troubles type « dys » : dyspraxie, dysorthographe, dyslexie...

Le généreux CAP accueille en outre majoritairement des gamins qui vivent en famille d'accueil ou en foyer, dont un des parents est souvent absent, ou encore qui viennent d'arriver en France et pour lesquels la langue de Molière est une parfaite inconnue.

Or, un élève allophone en atelier qui



ne comprend pas les consignes, ce sont des sueurs froides et une sacrée responsabilité pour les profs conscients des dangers éventuels.

Ainsi, le CAP s'inscrirait désormais dans une démarche avant tout sociale, et l'on peut féliciter les PLP qui œuvrent au quotidien pour redonner confiance à ces jeunes que la vie a déjà abîmés, et pour leur faire acquérir lentement mais sûrement de l'autonomie – par des connaissances et par la pratique en atelier. Ils savent tous en quoi consiste leur futur métier, même si, deux ans après avoir décroché leur diplôme, seuls 41 % d'entre eux auront un emploi.

Le président Macron nomme cela « un gâchis collectif ». Nous, PLP, on sait qu'on ne les a pas « gâchés », ces gamins. On ne les a pas non plus amenés sur une voie royale, mais on leur a appris à « mieux être », sans doute... et avec les autres, et avec eux-mêmes d'ailleurs.

C'est pour ça que, là-haut, ils ne touchent pas à cette « bulle sociale » sensible qu'est le CAP. Ils ont besoin que ce cursus ne soit pas bouleversé alors qu'il s'ouvre aux jeunes qui n'ont pu intégrer des structures plus adaptées

à leurs difficultés, car fermées à la suite de funestes décisions politiques. Quand l'économie prime sur l'humain, la maltraitance institutionnelle ouvre ses portes.

Les élèves de CAP devraient être mieux accompagnés (plus d'heures en UPE2A, plus d'AESH, plus de psychologues scolaires...), ils devraient se retrouver en groupe classe plus restreint encore. Et enfin, on devrait cesser de mépriser ce diplôme en lui offrant la possibilité de s'ouvrir à la société telle qu'elle évolue, en créant des CAP en lien avec le numérique par exemple.

Ainsi le gouvernement ne piétine pas-cette réforme – du moins – le CAP, mais il ne lui donne pas non plus la possibilité d'être renouvelé, valorisé.

Qu'il se contente d'accueillir les fragilités ! Quant aux formations qu'il déploie, on verra après (ou non) !

Quoi qu'il en soit, le SNETAA-FO est fier de ses PLP qui s'investissent dans ce cursus en gérant les difficultés au quotidien et qui, au-delà des considérations pédagogiques, et peut-être sans s'en rendre compte, défendent des valeurs.



# ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

## PEU D'AMÉLIORATIONS

**L**e SNETAA s'inscrit dans une démarche contre le renoncement, contre la fatalité, contre le refus maintes fois devancé (des demandes même plus formulées), contre la culpabilisation quasi systématique, contre la maltraitance des personnels, des jeunes les plus en difficultés, des élèves de Segpa, SEP, Erea, LP et Ulis-Pro.

Aujourd'hui, près de deux enseignants sur trois affectés sur poste support PLP en ASH ne perçoivent pas l'IFP, une perte de rémunération

mensuelle de plus de 70 euros. Aujourd'hui encore, des collègues subissent des affectations à titre provisoire sur poste ASH faute de certification. Aujourd'hui toujours, l'accès à la formation CAPPEI est très majoritairement refusé aux PLP, faute de moyens alloués. Les ambitions énoncées en restent aux effets d'annonce. En 2015, l'état des lieux sur l'accès à la formation (2CASH à l'époque pour les personnels du second degré) mettait en évidence les besoins urgents d'accès à la formation des PLP (un quart des personnels formés à l'époque). Aujourd'hui, faute de moyens nécessaires au rattrapage, l'état des lieux n'est même plus évoqué.

Cette situation est inacceptable. De plus, les lycées pro-

fessionnels, dits « ordinaires », accueillent proportionnellement dans leurs formations, cinq fois plus d'élèves en situation de handicap que dans le reste du second degré. A cette réalité s'ajoutent les difficultés d'accueil des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA), et globalement des enfants issus de familles aux IPS (indice de positionnement social) les plus défavorisés et scolairement les plus en difficulté.

Pour un véritable changement de paradigme, pour un réel état des lieux, objectif, sincère et partagé, contre cette réforme destructrice qui ne respecte ni les personnels ni les élèves ni leur famille. Il faut une réelle reconnaissance des personnels de lycée professionnel.

**Nous devons être toutes et tous être mobilisés le mardi 12 décembre 2023 pour défendre notre métier et notre statut !**



ZAI'TCHICK

L'HISTOIRE,  
UNEDIS  
CI  
PLI  
NE

SUBVERSIVE?&gt;

« L'HISTOIRE JUSTIFIE CE QUE L'ON VEUT. ELLE N'ENSEIGNE RIGOREUSEMENT RIEN, CAR ELLE CONTIENT TOUT ET DONNE DES EXEMPLES DE TOUT ». PAUL VALÉRY

**O**n souhaitera ici que les profs d'histoire aient une approche plus optimiste de la discipline, et qu'ils croient toujours en l'opportunité d'insuffler un peu de nuance dans le raisonnement à des élèves dont les connaissances sont trop souvent lacunaires et préconçues.

En lycée professionnel, nous enseignons des passés parfois sensibles... aux mémoires plurielles qui peuplent nos cours. Qu'il s'agisse des décolonisations, de la guerre d'Algérie (passée à la trappe dans les nouveaux programmes : faudrait pas s'auto-flageller non plus), de l'enseignement de la Shoah... il faut transcender les individualités et rester « scientifiques » face au relativisme inspiré par les médias et les politiques. Et surtout : maîtriser son sujet ! Afin de répondre au mieux aux questions, aux fausses certitudes, voire aux provo-

cations des élèves. Toujours se préparer aux questionnements « hors-programme », mais en lien direct avec l'actualité où le prof d'histoire interroge toujours la capacité – sa capacité – d'enseigner l'histoire de manière « neutre ». Est-ce vraiment toujours possible ? Traiter de la mondialisation, de la colonisation, évoquer le conflit israëlo-palestinien, sans une once – même inconsciente – de subjectivité... quel défi. Même le concept de « non-violence » de Gandhi peut être sujet à questionnements.

Le socialiste Gaston Clémendot (1868-1952), au Congrès des Amicales d'instituteurs de 1905, déclarait : « Je veux que le maître se contente d'exposer les faits sans les juger. L'enfant peut attendre, pour formuler des appréciations, que sa conscience soit formée et suffisamment développée. » Mouais... mais les gamins de 1905 n'étaient pas drogués aux écrans, aux fake news, à l'afflux d'informations en continu – vérifiées ou non. Attendre que leur esprit critique soit formé, c'est bien gentil. Mais s'il se forme au gré de visions de l'actualité erronées, notre rôle d'enseignant d'histoire est d'intervenir.

Expliquer aux élèves l'information orientée, leur apprendre à croiser les infos, leur enseigner qu'il faut avoir un minimum de recul pour qu'un fait d'actualité devienne un fait historique – et que l'actualité se comprend aussi via l'histoire passée ; donc les connaissances que nous transmettons sont importantes. L'éducation aux médias est importante.

Mais quelle latitude ont les professeurs d'histoire aujourd'hui lorsque l'on constate que les heures d'enseignement de cette discipline en LP sont réduites à peau de chagrin, surtout en terminale ? On saupoudre des savoirs, rien de plus ! On ne développe pas des thèmes afin de mieux les maîtriser et les comprendre. Comment en effet peut-on veiller à ce que le débat de faits ne se transforme pas en débat d'opinions en classe, lorsque les élèves n'ont pas « les clés » qui leur permettraient d'être plus nuancés et réfléchis ? Ce n'est assurément pas en se contentant d'UNE piteuse heure d'enseignement de la discipline l'année du bac que l'on parviendra à « faire partager ces fameuses valeurs de la République » que la politique en place nous intime de parvenir à transmettre.



Lors d'une inspection, j'expliquais au « Je-sais-tout-mieux » ma frustration de ne pouvoir développer certains sujets avec mes élèves par manque de temps – et cette impression désagréable de distiller des connaissances sans appréhender tous les « développements » qu'elles nécessitent.

Réponse : « vous voulez trop leur apporter des savoirs quand on attend de vous que vous leur apportiez des COMPÉTENCES comme réaliser une frise chronologique, une carte mentale... ». Et là on se retient de pleurer. On se moque bien de former des esprits critiques, lorsque les savoir-faire priment sur les savoirs. On se scandalise de professeurs assassinés, on insiste sur cette priorité absolue « d'ouvrir les esprits, d'ouvrir au monde », on insiste sur la fonction civique de la discipline (chouette, ils ont compris !)... et on vous enlève toujours plus d'heures (ah ben non, z'ont pas compris).

Quel cynisme, quel mépris ! Ne vous méprenez pas : vous n'êtes pas là pour former des citoyens éclairés, capables d'argumenter, de réfléchir, de se défendre. Vous êtes la courroie de distribution pour offrir à l'impitoyable société et au patronat des esprits parfois fragiles, souvent malléables, et peu enclins à constituer une force éventuelle d'opposition...

Alors l'affliction de nos gouvernants après des événements tragiques, quand on connaît l'incapacité dans laquelle on nous place d'offrir une réelle ouverture intellectuelle à ces jeunes déjà – souvent-fragilisés... quand on comprend qu'il y a des disciplines à enseigner... eh bien cette affliction, elle nous révolte. On veut plus d'heures d'histoire, de français, de ces disciplines qui nous font réagir, nous questionner, nous positionner. La réforme à venir ira-t-elle en ce sens ? Si c'est le cas, ce ne sera pas un cadeau, mais le résultat du sacrifice assumé et toujours cynique d'autres enseignements.

Enfin, nos formations n'ont pas intégré la prise en compte de la diversité culturelle de nos élèves – laquelle nous met parfois en difficulté selon le sujet traité. Expliquer que tel pays d'Afrique du Nord n'est pas exactement un état démocratique vous expose à des cris de scandale dans des classes où les élèves sont parfois pour moitié d'origine maghrébine. On peut être touché par ce désir patriotique de « défendre » le pays d'où l'on vient, mais

il faut malgré tout expliquer que cette affirmation-là n'est pas une opinion, mais un constat qui s'appuie sur des faits et une réalité historique vérifiables. Là le job de convaincre devient difficile face à une obstination dénuée d'arguments mais qui peut se révéler très virulente. Il faut choisir entre persister... et braquer l'élève... ou éluder et passer à autre chose. Parce qu'on n'a pas le temps. Parce qu'on n'a pas envie de ce conflit. Parce qu'on le craint ?

Quelle que soit la réponse, le résultat n'est pas satisfaisant. Et se pose la question : a-t-on peur, aujourd'hui plus qu'hier, d'enseigner certains sujets ? À l'époque de l'affaire Dreyfus, assassinait-on des professeurs qui prenaient position ? Je corrige : il ne s'agit pas de prendre position, notre devoir de neutralité s'impose. Mais traiter un sujet en choisissant tel ou tel angle, n'est-ce pas, finalement, prendre inéluctablement position ? Nous sommes en survigilance à l'égard de nos propos.

Toutefois, il ne doit pas y avoir d'évitement. Il faut parvenir à calmer un conflit qui naît dans la classe lorsqu'on évoque la guerre d'Algérie et que certains cherchent la provocation en assénant un : « les harkis, c'était tous des collabos », en sachant pertinemment que le dixième de la classe est composé de descendants des harkis autrefois parqués dans un des camps du village d'à côté... Parce que c'est cela la réalité de nos classes. C'est cela qu'occultent les politiques. C'est cela qu'étouffent des programmes qui gomment de plus en plus ce qui peut être sujet à controverse.

Sans parler des pseudo-manuels et de leur vulgate disciplinaire. Sans parler de ces « omissions » dans les programmes, telle la faible présence de l'histoire des ultra-marins... Or « une Histoire qui sert est une Histoire servie » (Lucien Febvre), c'est indéniable. L'importance du parcours biographique de nos élèves en lycée pro doit être pensée dans notre façon de transmettre, dans nos choix pédagogiques.

Aussi, pour répondre aux difficultés rencontrées dans nos classes, on peut se demander si l'histoire permet d'assimiler que la pluralité est intrinsèque à la société, et qu'il faut accepter l'autre dans ses différences. En fait... non, pas vraiment (oui, je nous tire une balle dans le pied). L'Histoire, avec son passé de

conflits, de destructions, de génocides, ne nous aide pas, il faut le reconnaître. Et cessons avec l'idée saugrenue et ô combien rêvée que l'histoire sert de leçon... quand « la principale leçon de l'histoire est que l'espèce humaine est incapable d'apprendre » (Churchill), et que « l'histoire des peuples est l'histoire de la trahison de l'unité » (Antonin Artaud).

Quelles sont les clés pour enseigner cette discipline « au mieux », sans s'auto-censurer, sans heurter (même s'il faut parfois bousculer les certitudes) ? Déjà, prendre en compte la diversité de nos publics. Actuellement, ils nous interrogent beaucoup sur le conflit israëlo-palestinien. Plus pour tenter de déceler notre éventuel positionnement que pour apprendre ou comprendre son pourquoi, ses racines. À cela il faut répondre en évoquant le droit international, en rappelant que le racisme et l'antisémitisme sont des délits et que certaines réflexions sont proscrites en classe (et ailleurs). Si l'on est pris au dépourvu et afin de ne pas être accusés d'éluder certaines questions qui nécessitent un temps de réflexion pour apporter une réponse « adéquate », on peut proposer aux élèves de poser ces mêmes questions à l'écrit, de les relever, et d'y répondre au prochain cours... bref, on fait comme on peut. Avec le peu de temps qui nous est octroyé – pourtant fondamental à l'analyse et à l'explication.

Et surtout... rester enthousiaste d'enseigner l'histoire, malgré ce triste arrière-plan que nous rappelle Zola (et surtout notre actualité) : « de notre temps, se haïr et se mordre, parce qu'on n'a pas le crâne absolument construit de même, commence à être la plus monstrueuse des folies ».



Laetitia CALBET



# DE LA COMPLEXITÉ DU MONDE ET DES MOTS POUR LE COMPRENDRE

**U**n des exercices d'expression écrite les plus utiles que je connaisse, particulièrement au collège, consiste à demander à mes élèves de me décrire les protagonistes d'un texte ou d'un roman que nous avons lus ensemble en proscrivant les adjectifs trop manichéens ou les caractéristiques trop généralistes : interdiction donc d'utiliser « gentil », « méchant », « belle » ou « laid », voire « grand » et « petit », « fort » ou « faible »... Il faudra apprendre à trouver des mots plus précis ou plus imagés : « altruiste » ou « perfide », « gracieuse »

ou « hommasse », « vaniteux », « halée », « docile », « altière », « sophistiqué »...

Outre bien sûr l'exercice de vocabulaire, le but recherché est aussi d'enrichir leur panel de profils psychologiques, d'affiner leur perception de l'âme humaine. Car à l'adolescence plus qu'à tout autre moment de leur vie, nos élèves ont besoin d'apprendre la nuance, d'embrasser la complexité du monde, de sortir du confortable manteau de l'enfance où tout est simple : bien ou mal, licite ou interdit, bon ou mauvais, blanc ou noir, comme l'ont

indiqué jusqu'ici les adultes afin de donner à leur esprit en construction un premier cadre de règles précises. Commencer à penser par soi-même, c'est donc d'abord sortir du carcan verbal restreint donné par son éducation en élargissant son lexique de telle sorte que le monde, son histoire et ses habitants, se marbrent peu à peu de bigarrures multiples, de maints types humains, de mille variétés d'ethos, de psychés et de systèmes de valeurs, voire de vérités concomitantes.

Car des vérités concomitantes quoique



contradictoires en principe, ils en auront en foule à appréhender bientôt, comme jeunes citoyens d'un monde toujours plus complexe et plus connecté. Ne sommes-nous pas nous-mêmes parfois à court de mots ces temps derniers pour comprendre par exemple tous les tenants de la situation au Proche-Orient – au sens pleinement littéral de com/prendre : réussir à prendre ensemble différentes données pour leur donner forme intelligible, à assembler des paramètres multiples, divers, voire paradoxaux ? D'ailleurs quel mot employer pour en parler ? Conflit, guerre, riposte, génocide, terrorisme, résistance... Chaque mot choisi véhicule en soi quantité d'informations sur l'esprit de son locuteur, et d'évidence, il s'agit d'une guerre de mots autant que d'une guerre armée. Une guerre, celle-là, dont nos élèves n'ont largement pas conscience, et pour laquelle ils ne sont pas encore suffisamment entraînés lorsqu'elle s'invite pourtant, comme on le constate partout depuis un mois et demi, dans les cours de nos écoles...

Or, dans cette terrible actualité, faite de postulats véreux coexistant de facto avec d'autres également vrais bien qu'antagonistes, au sein d'une situation politique complexe, polymorphe et appréhendable par différents prismes..., nos élèves sont jetés pêle-mêle et flottent errants comme des bouchons à la mer.

Dans ce chaos verbal et conceptuel, une chose est certaine : les voilà la proie rêvée de tous les idéologues, de toutes les radicalités, de tous les populismes, de tous les vautours de la récupération politique, dont la jeunesse est un fonds de commerce facile. Tout naturellement, il est rapidement apparu que les pédagogues que nous sommes avaient en la circonstance un rôle à jouer pour protéger l'esprit de nos élèves, candides victimes de la guerre des mots et des endoctrinements. Mais comment s'y prendre ? La tâche est des plus délicates... Car au-delà même du devoir de réserve qui nous intime en classe de demeurer politiquement neutres, il est clair que notre devoir d'enseignant n'est pas de dire à nos élèves ce qu'il convient de penser ou de ne pas penser d'un événement politique, ni de leur dicter un parti, fût-il celui de la modération et de la complexité... Comment comprendraient-ils qu'il soit des sujets

pour lesquels l'injonction pédagogique profonde sur laquelle repose tout mon enseignement, celle d'« oser penser par [soi]-même ! », se trouve soudain caduque, si je me permettais de leur dire quoi penser ou comment interpréter le conflit israélo-palestinien ? Et à rebours, comment donc protéger l'esprit encore vert et magnifiquement meuble de ces enfants que nous confie la République précisément pour les former plus tard à devenir des citoyens lucides, ouverts à la complexité et verbalement armés pour comprendre le monde ? Comment empêcher une actualité si passionnelle d'envahir l'école au point de mettre en péril la concorde et la fraternité scolaires ? Doit-on ignorer dans le brouhaha des couloirs de nos collèges et de nos lycées les discours aux airs de propagande, les conversations conflictuelles, voire les prises à partie ou les injures à caractère antisémite, dont des chiffres exponentiels ne cessent de témoigner ?

Tel est le défi d'équilibriste, périlleux et impérieux, auquel nous nous retrouvons de fait confrontés, et non, je ne pense pas que nous puissions l'ignorer sans faillir à notre mission. Alors comment se tenir sur ce fil... ? D'abord en ne penchant surtout ni d'un côté ni de l'autre du gouffre de la polémique ; ensuite en restant, en bon funambule, bien droit dans son rôle d'enseignant : d'un côté, garder les remparts du sanctuaire de l'école, lieu inviolable du vivre ensemble, inaccessible en principe aux violences de la société, et de l'autre, instruire, former, en l'occurrence en initiant nos élèves à la collecte et au décryptage de l'information. Les CPE ne doivent donc pas être les seuls à rappeler les règles de vie commune : bien sûr nos élèves ont ensemble le droit de débattre – comment l'interdire d'ailleurs, quand nous ne cessons de leur en expliquer les vertus et la nécessité dans une démocratie saine ! –, mais pas de s'invectiver, encore moins de se violenter pour autant qu'ils ne seraient pas d'accord entre eux ; bien sûr ils ont droit à leurs opinions, mais il ne leur est pas permis d'en faire des étendards prosélytes, encore moins de s'appuyer dessus pour ostraciser ou stigmatiser d'autres camarades ; et bien sûr toutes les opinions exprimées dans ce cadre de bienveillante communication sont pareillement licites à l'école, mais

cela ne signifie pas qu'elles soient toutes dignes d'être respectées, surtout si elles sont pauvrement étayées et documentées.

Du reste, il est important je crois de s'arrêter avec eux sur ce dernier point, et peut-être de saisir l'occasion opportune (bien que très importune !) qui nous est donnée là de rappeler à nos futurs concitoyens quelques principes essentiels à la formation d'un jugement éclairé : non un réseau social n'est pas une source d'information fiable, non, une vidéo Youtube en soi ne prouve en rien une chose qui ne serait pas par ailleurs corroborée par d'autres médias, non, un célèbre influenceur, même suivi par de fameuses personnalités, n'est pas forcément un analyste politique sérieux, et non, trois fois non, l'antisémitisme, le racisme ou les discriminations ne sont pas des opinions politiques, mais des délits ! Oui, une séquence verbale ou filmique peut être décontextualisée et manipulée afin d'en dénaturer le propos initial, oui, il faut parfois se méfier des images censées illustrer un événement car elles aussi peuvent être truquées, reprises d'un autre conflit, ou antérieures à ce qu'elles sont supposées montrer...

Autant d'évidences pour nous qui constituent maintenant un véritable fossé culturel, devenu abyssal à mesure que les réseaux sociaux le creusent en se multipliant, avec nos élèves. Un fossé de plus à combler entre leur génération et la nôtre. Un défi de plus pour les enseignants : qu'importe, nous sommes là pour ça.



**Delphine GIRARD**

[delphine.girard@snetaa.org](mailto:delphine.girard@snetaa.org)





INTERVIEW AVEC

## MAROUN

EDDÉ



**1 Dans votre nouveau livre, vous dressez le bilan de choix politiques sur ces 30 dernières années qui expliquent le délitement autant des fleurons industriels français que de la puissance de l'État dans ce qui touche au plus près les gens : la santé, la sécurité, la souveraineté et l'éducation. Comment vous est venue l'idée de ce livre ?**

Je suis né et j'ai grandi en France, mais ma famille est d'origine libanaise, donc j'ai toujours eu une conscience aiguë de ce qui signifie réellement un pays sans État. On semble avoir oublié aujourd'hui en Europe que l'État n'est pas un acquis mais une construction aussi complexe que fragile, qui met des siècles à se bâtir et peut s'effondrer en quelques années si elle est abandonnée par ceux qui en ont la charge. Je suis originaire d'un pays où les services publics n'existent plus, où l'accès à l'éducation et à des soins de qualité est devenu un luxe réservé à une infime minorité, dans lequel les citoyens doivent s'organiser eux-mêmes pour avoir accès à l'électricité et l'eau courante. Dans les pays où l'État devient si faible, le débat politique se vide de sa substance : le pays devient soumis à toutes les influences extérieures, sans capacité d'action ou de décision propre, et sa marche se décide désormais à l'extérieur de lui. La France, inversement,

était héritière d'un État fort, ayant su bâtir des services publics de qualité et une fonction publique attractive. Pourquoi, dès lors, démanteler le système qui a permis parmi les plus belles réussites du pays ? Je parle de l'école, du système de santé, des universités, évidemment, mais aussi plus récemment de la haute fonction publique elle-même. Le retournement des dirigeants contre leur propre administration a été particulièrement visible avec la décision d'Emmanuel Macron de supprimer les grands corps, notamment les corps préfectoral et diplomatique, tous deux bicentenaires. À quels intérêts, à quelle illusion, avons-nous cédé pour penser que nous irions mieux en sabotant nos propres atouts ? Pourquoi ce mouvement semble-t-il inéluctable malgré la multiplication des cris d'alerte et au bénéfice de qui ? Ce sont ces questions essentielles que j'explore dans mon livre.

**2 Vous ne révélez aucun scoop et pourtant, à la lecture de votre livre, on ne peut qu'être abasourdi par le nombre de secteurs touchés, comme si tout avait été savamment orchestré ; cela semble tellement invraisemblable. Comment expliquez-vous ce ressenti ? Cela a dû demander un grand temps de recherche et de documentation...**

Effectivement, le démantèlement de l'hô-



pital public, la fermeture de maternités et de bureaux de poste, le sabotage d'Alstom ou d'Areva, les commissions touchées par les cabinets de conseil pour des missions injustifiées, tout ceci est connu et documenté. Mais les cris d'alerte sont souvent isolés, « en silos », chacun alertant sur l'effondrement de son propre secteur.

Ce que je cherche à montrer dans le livre, c'est qu'il n'y a pas un plan spécifique contre l'école ou contre l'hôpital en France, mais qu'il s'agit des conséquences d'un même mouvement d'ensemble, des mêmes décisions mues par la même idéologie et appliquées ensuite, de façon indiscriminée, à tous les pans de l'État. En expliquant d'où viennent ces décisions, qui en a bénéficié, pourquoi certaines personnes ont pu croire à un moment qu'elles étaient les bonnes et pourquoi les erreurs se reproduisent, le livre fait un travail de mise en relation qui, sans apporter de « scoops » au niveau des faits, éclaire l'ensemble en tissant des liens.

Cela a effectivement demandé un long travail de recherche et de documentation, d'enquêtes et de témoignages. Mais le plus difficile a sans doute été de comprendre les liens, et j'ai eu la chance pour cela d'être un « insider » si l'on peut le dire ainsi, d'entrer dans le cœur du réacteur où sont prises ces décisions, ce qui permet de bien mieux comprendre certaines logiques ou décisions qui, de l'extérieur, peuvent sembler absurdes.

**3 Plus encore pour les services publics, vous illustrez votre propos par des témoignages de « gens normaux » et tant concernés, des experts de terrain dont on ne veut plus entendre la voix : professeurs, policiers, aides-soignants, internes en médecine... pourquoi ce choix ?**

Face à un discours politique qui a perdu tout contact avec la réalité, je veux montrer les conséquences concrètes de ces réformes sur la vie des gens. Ceux qui sont sur le terrain au quotidien ont été progressivement dépossédés de la parole sur leur propre métier, confisquée par une nouvelle bureaucratie managériale qui n'y connaît pas grand-chose, mais manie mieux la « novlangue » et les chiffres. Je voulais donc prendre le contrepied de ces profils faussement

généralistes qui mènent les réformes, qui ont une opinion sur tout sans rien connaître, et redonner la parole à ceux qui vivent au quotidien les conséquences de ces réformes, mais aussi ceux qui luttent au quotidien pour continuer à faire fonctionner des institutions qui les ont trahis. Je pense qu'il y a derrière aussi, un message d'espoir, puisqu'on se rend rapidement compte que, malgré le consensus apparemment dominant, il y a une déconnexion croissante entre la doxa dominante et l'opinion partagée par la majorité et beaucoup inventent au jour le jour les formes qui pourront inspirer la reconstruction de demain.

**4 Pourquoi ne vous êtes-vous pas aussi intéressé, sur cette même période, à ceux qui les représentent, les syndicats ? Comment expliquer leur inefficacité « de fait » pour contrer ces politiques destructrices ?**

Je me suis intéressé aux syndicats, notamment d'enseignants (comme le SNETAA d'ailleurs), de médecins, d'étudiants internes en médecine ou de policiers. À l'heure où prévaut le « chacun pour soi », et où les individus sont tenus responsables des échecs de l'institution, je pense que les syndicats jouent encore un rôle essentiel, qui est tout simplement leur rôle historique : synthétiser les vécus individuels pour bâtir une véritable intelligence collective, à même d'apporter des clés de compréhension et de contestation pour chaque secteur.

C'est justement là l'une des faiblesses des syndicats face à un tel mouvement global, qui a concerné tous les pans de l'État : le regroupement sur une base professionnelle, entraînant une contestation par essence sectorielle, peut plus difficilement s'opposer à une vague idéologique qui balaie en réalité l'ensemble des secteurs. Politiquement, cela expose facilement aux accusations de « corporatisme » : les enseignants, comme les professeurs de médecine, comme les diplomates, ont chacun été accusés, à travers leurs syndicats, qui portaient des préoccupations souvent légitimes sur le démantèlement de leur secteur, de « prêcher pour leur chapelle ». Face à un tel mouvement, il faut une perspective d'ensemble, il faut réussir à porter un modèle global différent.

Les syndicats ont bien sûr souffert





d'autres facteurs, bien connus et documentés, mais je voudrais insister sur deux en particulier que j'aborde dans mon livre. Le premier, c'est cette idéologie de la « fin de l'Histoire » qui a balayé l'Europe et le monde occidental à la fin des années 1990, avec l'idée que la mondialisation néolibérale allait s'imposer comme inévitable et que la mobilisation politique était une relique du passé. À l'échelle individuelle, cela a détourné de l'engagement syndical, d'autant plus que les nouvelles formes de l'emploi ont rendu plus difficile de telles mobilisations. On parle aussi souvent de la différence entre la logique de « cogestion » des syndicats allemands, par rapport à la logique de « confrontation » du syndicalisme français. C'est en partie vrai et certains syndicats ont pu accentuer les blocages. Mais c'est omettre la responsabilité des politiques, avec le glissement vers un exercice de plus en plus vertical du pouvoir et la tendance à court-circuiter tous les corps intermédiaires, des syndicats jusqu'aux grands corps d'État, qui s'est imposée sous la présidence de Nicolas Sarkozy et s'est accélérée sous Emmanuel Macron. Mais court-circuiter l'ensemble des parties prenantes ne donne qu'une illusion de toute-puissance, parce que les syndicats permettaient de faire exister un débat, d'apporter une certaine connaissance de chaque secteur, de fournir des courroies de transmission qui, comme les partis, étaient finalement nécessaires à l'exercice du pouvoir. Évidemment, on ne s'en rend compte qu'après coup...

**5** **Finalement, vous avez la même vision que Nicolas Sarkozy et quelques affidés : le président d'alors voulait réduire le nombre de centrales syndicales, lutter contre les petits syndicats qui, comme vous le dites, sont souvent perçus comme corporatistes (ce que je conteste). Cette politique soutenue largement – mais à mots couverts – participe à la disparition d'experts des métiers, de la voix portée des gens connectés au réel. Les élites continuent à poursuivre cet écrasement sans pour autant recouvrer la confiance des salariés... il n'y a jamais eu aussi peu d'adhérents dans les partis politiques et... dans les syndicats aujourd'hui. Parfois – sous couvert d'indépendance à l'égard des partis politiques – les syndicats font de la politique. De la mauvaise politique, qui n'est ni le cœur de leur fonction et encore moins de leur mission, si ?**

Bien au contraire, je pense qu'il est essentiel que les syndicats soient spécialisés et qu'ils puissent représenter chaque corps de métier, même si cela implique l'existence de petits syndicats. C'est essentiel aussi bien pour la représentativité que pour le niveau d'expertise sur chaque domaine, qu'on ne peut avoir au niveau de syndicats regroupés et nécessairement plus loin du terrain. Je notais simplement que le mouvement de démantèlement ayant été global, il a été facile pour ses défenseurs de renvoyer les syndicats à des accusations, souvent infondées, de corporatisme, isolant ainsi les contestations pour les affaiblir. Si l'on peut reprocher une chose aux syndicats, c'est de ne pas faire davantage d'intersyndicales alors même qu'existait une réelle convergence d'intérêts. J'ai été surpris, en parlant à un représentant syndical des PH (praticiens hospitaliers) qui alertait sur les coupes budgétaires dans la santé publique, l'inflation d'un « management » intermédiaire déconnecté du métier et la politique du chiffre, qu'il ignorait la situation de l'école alors même qu'elle souffre en grande partie des mêmes décisions.

Longtemps critiqués, on se rend compte, au moment où ils sont plus affaiblis que jamais, que les syndicats comme les partis jouaient un rôle absolument essentiel dans la vie démocratique. Comme producteurs d'une intelligence collective, ils contribuaient à politiser et à faire vivre le débat démocratique dans toutes les ramifications de la société. Ils permettaient aussi de constituer les courroies de transmission entre le sommet de l'État et le terrain, qui sont aujourd'hui rompues. Il est urgent de redynamiser les corps intermédiaires si l'on veut pouvoir à nouveau avoir une démocratie fonctionnelle et un pays gouvernable.

**6** **Vous démontrez que, malgré les alternances politiques, la ligne directrice a été la seule performance financière. Elle a pour conséquence directe la disparition de grandes entreprises industrielles françaises, la perte massive d'emplois mais aussi de ce qui faisait la fierté de la France : la qualité de ses services publics. Comment nommeriez-vous cette ligne de force qui explique cet état ?**

Cette ligne de force est le résultat de la convergence de deux mouvements profonds à partir des années 1980. D'une

part, le puissant vent néolibéral qui a soufflé depuis le monde anglo-saxon, porté par Ronald Reagan et Margaret Thatcher, autour de l'idée que « l'État n'est pas la solution au problème, l'État est le problème » et que « le gouvernement qui gouverne le mieux est le gouvernement qui gouverne le moins ». Il fallait donc organiser son retrait de tous les pans de la société. D'autre part, au tournant des années 1990, la chute du mur et l'effondrement de l'URSS ont achevé d'assimiler toute forme de planification et même d'intervention étatique au spectre de la dictature rouge, entraînant une conversion brutale de l'Europe continentale à ce nouveau libéralisme anglo-saxon. Cette idéologie, c'est donc celle des années 1990, avec une forte croyance dans la supériorité absolue du marché, dans le retrait des États, dans l'abolition des frontières par le commerce et dans la dérégulation financière.

La France, forte d'une tradition étatiste bien établie et d'un attachement à ses services publics, a davantage résisté dans un premier temps, alors que le Royaume-Uni, par exemple, qui s'est désindustrialisé à toute vitesse tandis que les inégalités explosaient. Or au moment même où les autres pays commencent à en revenir, la France s'y est convertie. Formés dans les années 1990, émerveillés par le dynamisme anglo-saxon face à la prétendue rigidité française, héritiers de la « fin de l'Histoire » et de la croyance dans la rationalité des chiffres, accèdent ces quinze dernières années à la tête de notre pays des cohortes de politiciens et de hauts fonctionnaires porteurs d'une vision démodée de l'avenir. Loin d'incarner la « jeunesse », comme il le prétend, Emmanuel Macron constitue en réalité la queue de comète de cette idéologie des années 1990, devenue désuète à l'heure où les enjeux vitaux se nomment réindustrialisation, transition écologique et énergétique, souveraineté économique et résorption de la fracture sociale et territoriale.

**7** **Pourtant certains ont osé dire en pleine campagne électorale, « mon ennemi, c'est la finance ! ». Mensonge ou miroir aux alouettes ?**

L'alternance en 2012 n'a été que de façade. Depuis une vingtaine d'années en France, une large partie de l'exercice du pouvoir est monopolisée par un cer-

tain nombre de directions et de hauts fonctionnaires, en particulier Bercy, en lien avec les milieux d'affaires parisiens. Or toutes ces personnes, qu'ils soient à l'époque UMP ou PS, étaient acquises à l'idéologie néolibérale de la mondialisation et de la gestion comptable des politiques publiques. Il est intéressant d'ailleurs de remarquer que les chantages de « l'agilité » et de « l'État minimal » représentent de plus en plus les principales forces d'inertie hostiles au changement. Les « Gaulois réfractaires » ne sont pas toujours là où on pense...

Donc même si François Hollande y croyait sincèrement, sa marge de manœuvre était en réalité assez faible : dès 2014 par exemple, il ne peut empêcher la vente d'Alstom aux Américains, orchestrée par des responsables dans ses propres rangs, dont Emmanuel Macron, alors même qu'il avait voulu créer un « ministère du Redressement productif ». Son ministre, Arnaud Montebourg, témoignera dépité quelques années plus tard : « je ne pouvais rien y faire, tout Paris avait été loué ».

L'aveu est intéressant : au-delà de l'alternance en trompe-l'œil de 2012, j'analyse dans ce livre comment, à force de privatisations, d'externalisations, de suppressions de postes dans l'administration et de baisse d'attractivité, l'État en France a perdu en capacité d'action. Je pense que François Hollande ne s'attendait pas à se retrouver avec si peu de pouvoir une fois président, parce que la situation s'est dégradée très vite.

Quels que soient les responsables pour qui l'on vote ou ce qu'on veut qu'ils fassent aujourd'hui,

ils peuvent, dans l'absolu, faire moins que par le passé. Concernant la transition énergétique par exemple, l'État, qui possédait les grandes compagnies pétrolières, les a privatisées et vendues à des intérêts étrangers, se privant d'un levier majeur d'action publique. Quand un député a demandé à Patrick Pouyanné : « Pourquoi ne pas investir les immenses profits de votre groupe dans la transition énergétique plutôt que dans la rémunération de vos actionnaires ? », ce dernier a répondu, en filigrane, « parce que je travaille pour mes actionnaires, pas pour vous ». En un sens, il a raison : si l'État avait voulu contrôler ce que Total fait de ses dividendes, il aurait dû garder le contrôle de Total. En vendant l'entreprise à des fonds spéculatifs américains, il a renoncé à tout droit de regard et de décision concernant sa stratégie. Tant que nous n'aurons pas eu le courage politique de reconstruire nos capacités d'action publique après trois décennies d'abandons successifs, les annonces, celles de François Hollande comme les autres, se réduiront à des promesses des non-tenues.

Pour revenir à la formule en elle-même enfin, elle comporte bien sûr une dimension électoraliste, qui témoigne d'une erreur courante d'une certaine gauche. Exagérer ou caricaturer peut s'avérer contre-productif, car on peut se discréditer en nommant mal les choses. La « finance », en soi, c'est la mise en relation entre des agents qui ont des capacités financières et des agents qui ont un besoin de financement, fondée sur une certaine science du risque. En faire l'ennemi absolu, c'est s'ouvrir assez facilement aux accusations de mécompréhension de l'économie. Le véritable adversaire, pour utiliser les mots justes,

c'est le capitalisme financier, autrement dit la gestion financière des entreprises, par opposition à une gestion productive et industrielle. Cela s'applique également aux services publics : à partir du moment où les objectifs financiers balayent tous les autres, où le produit ou la qualité du service ne comptent plus face aux impératifs de coupes budgétaires et de rentabilité de court terme, une institution, publique comme privée, court à sa perte. Les entreprises publiques en France ont finalement été victimes du même mal que les services publics : d'Alcatel à Atos, dernière en date, en passant par France Télécom ou Areva, à partir du moment où ceux qui en ont la charge ne regardent plus que la valeur boursière, indépendamment de toute considération sur la production, l'emploi ou la croissance de long terme, les entreprises sont condamnées.

**8 J'ai souvent dénoncé les politiques de désindustrialisation qui ont été des choix prônés par des gouvernants qui voulaient transformer la France en un « grand Londres », une nouvelle place financière sans penser la France dans toute sa richesse et ses particularités, ses régions et surtout, son peuple, les Français. Pourquoi avons-nous cru à ce rêve quand les Américains et les Allemands ont tenu à garder et défendre leur puissance industrielle ?**

Vous avez raison, des pays comme l'Allemagne ou les États-Unis ont mieux résisté à cette vague massive de désindustrialisation. La France était plus exposée pour deux raisons. La première, c'est l'hy-





centralisation parisienne : l'écrasante majorité des élites françaises, politiques, économiques ou financières, étant parisiennes, elles sont plus facilement séduites par les sirènes de la transformation de la France en un « grand Londres » que des pays fédéraux comme les États-Unis ou l'Allemagne, où il existe des élites plus connectées aux « territoires ».

Le regroupement croissant des élites parisiennes dans un seul lieu géographique et quelques mêmes écoles les rend aussi plus exposées aux effets de mode idéologique. On s'engouffre plus facilement dans l'erreur collectivement quand on est un groupe homogène. Le couple Sciences Po-ENA porte une responsabilité. Auparavant en France, chaque ministère avait ses propres concours, entraînant une diversité d'expertises, de cultures et de points de vue au sommet de l'État. Avec l'ENA, et surtout avec le monopole croissant de Sciences Po dans l'accès à l'école, un goulot d'étranglement s'est formé, entraînant une uniformisation de la formation et des parcours dès la première année post-bac. Or il est bien plus facile de diffuser et de maintenir une pensée unique dans de petites promotions d'une quarantaine de jeunes fraîchement diplômés, qu'à travers une dizaine de corps distincts composés chacun de centaines d'experts sectoriels. Délocaliser, privatiser, faire comme l'Allemagne, copier la flexisécurité danoise, imiter la « start-up nation » américaine : chaque génération d'énarques depuis les années 1990 a été séduite par une mode idéologique, qui se diffuse au même moment dans le microcosme des élites politiques et financières parisiennes. « Emmanuel Macron a copié mon programme ! » s'est indignée Valérie Pécresse lors de la campagne présidentielle de 2022. Peu étonnant lorsque l'on compare les parcours, les formations et les expériences des deux candidats et de leurs conseillers respectifs. Littéralement formés à la même école, lequel de ces hauts fonctionnaires pourrait exprimer un désaccord envers la pensée dominante en s'appuyant sur une expérience, un vécu, une expertise différente ?

Il y a un dernier facteur qui a joué, plus que tout : la naïveté – et même l'aveuglement – d'une frange de nos élites. Comme je l'explique dans le livre, on s'est borné à imiter notre propre image de ce que font les États-Unis, ou ce qu'ils nous disent de faire, plutôt que ce



qu'ils font réellement. Or derrière une façade de libéralisme, ils sont en réalité les premiers à défendre des mesures protectionnistes et des aides pour leurs propres entreprises et à réserver le mythe de la supériorité absolue du libre-échange aux autres pays. Autrement dit, « faites ce que je dis, pas ce que je fais ». Et une large partie de nos élites sont tombées dans le panneau. Imiter les États-Unis ou s'inspirer du modèle du privé pour gérer l'État, pourquoi pas ? Encore faut-il prendre cette tâche au sérieux et s'inspirer des mécanismes réels des succès de ces modèles et opérer une synthèse réfléchie avec nos propres forces, plutôt que de se laisser influencer passivement par les discours étrangers émanant de pays qui ont bien mieux compris leurs propres intérêts que nous.

**9 Il est à noter que rarement dans un livre économique – j'ose dire « politique » – on parle autant « école » et aussi « lycées professionnels ». Alors**

**parlons « école ». Pour vous, où en est l'École en France ?**

Il est intéressant que vous fassiez la remarque qu'un livre « politique et économique parle autant de l'école », parce que je pense que c'est précisément là le cœur du problème : alors même que l'éducation constitue le principal investissement pour l'avenir d'un pays, on n'associe plus du tout l'école à des considérations politiques, économiques, sociales et même culturelles, sinon superficiellement.

L'école, comme tous les autres secteurs, a subi le contrecoup des politiques de réductions budgétaires de ces vingt dernières années. À partir du moment où l'objectif n'est plus d'éduquer mais de faire des économies, où l'objectif n'est plus de soutenir les enseignants mais de ne pas faire de vagues, il ne faut pas s'étonner de voir la crise éducative s'aggraver.

Mais le principal problème, c'est la disparition d'une véritable politique éducative. Faute de définir une véritable mission, l'Éducation nationale cherche désormais avant tout à communiquer sur des statistiques, comme le 93 % de réussite au bac, pour masquer une réalité de plus en plus difficile à affronter. Au risque, comme dans le cas du baccalauréat, de perpétuer un triple mensonge : pour les élèves, à qui on ment sur leur niveau réel ; pour les enseignants, forcés d'être complices de manœuvres qui leur font perdre le sens de leur métier ; pour les parents, qui ne comprennent pas pourquoi leur enfant, qui obtient pourtant de meilleurs diplômes qu'eux, réussit moins bien dans les études supérieures et sur le marché du travail.

Inévitablement, si l'école ne fait plus partie de la politique d'un État stratège qui cherche à bâtir l'avenir, elle ne demeure qu'un poste de coûts, donc le seul objectif qu'on lui assigne devient alors de coûter le moins possible et de faire le moins de bruit possible. La majorité des réformes ou de l'absence de réformes de ces vingt dernières années s'expliquent par cette volonté de réduire les coûts financiers et politiques de la gestion de l'école.

#### 10 Et les lycées professionnels ?

S'il est vrai que l'École est le miroir de la société, alors le lycée professionnel l'est plus encore. Ce dernier a subi de plein fouet tous les phénomènes que je décris dans mon livre, en particulier la réduction des coûts et les impératifs d'économies budgétaires – moins visible et moins connu, il permet davantage de suppressions de postes que l'enseignement général – mais aussi la raréfaction des débouchés industriels et techniques suite à la désindustrialisation. Si l'on

transforme la France en « grand Londres », en une économie pour quelques cadres de l'élite mondialisée et ceux qui les servent – comme chauffeur, livreur ou femme de ménage – quelle place reste-t-il pour la majorité des métiers du lycée



professionnel ? Quelle place reste-t-il pour ceux qui produisent, lorsque la France s'est détournée du « souci de produire » pour le déléguer à des pays en développement ?

En tant que formation professionnalisante, à quelles compétences d'aujourd'hui et de demain le lycée professionnel doit-il former ? En tant que formation qui accueille les lycéens plus en difficulté, avec un public en évolution constante, comment penser des cours permettant l'éducation civique et la transmission d'un socle commun de culture avec d'autres modalités pédagogiques ? Comment faire rêver à nouveau des jeunes qui ont eu un parcours scolaire et personnel souvent difficile ? Autant de questions qui sont à peine posées, voire totalement ignorées par l'institution. Le fonctionnement du lycée professionnel, plus encore que l'enseignement général, repose en large partie aujourd'hui sur la bonne volonté d'enseignants qui se battent au jour le jour pour exercer leur métier. Le lycée professionnel a été la première victime de la déconnexion, dans l'esprit des dirigeants, entre l'éducation et le reste de la société. Mais il pourrait aussi revenir sur les devants de la scène, si l'on réencastre l'école et l'on reprend conscience de son rôle déterminant sur tous les pans de la société, du fait de son importance capitale dans la formation des compétences techniques, dans l'intégration et l'éducation civique d'une large partie de notre jeunesse et dans la créativité pédagogique dont il témoigne, et qui peut inspirer le reste des politiques éducatives.

#### 11 Laissons aux lecteurs le soin de découvrir vos développements documentés sur l'École et les lycées professionnels. Comment percevez-vous la rentrée de Gabriel Attal en tant que ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse ?

Sa nomination consacre l'aboutissement du triomphe de la communication sur l'action politique. Les déclarations tous azimuts se multiplient, mais sans aller



plus loin, car au fond c'est un ministère qu'il ne connaît pas réellement et qui ne semble l'intéresser que tant qu'il ne freine pas sa trajectoire politique. Il faut dire qu'il avait hésité entre l'Éducation nationale et la mairie de Paris : je cherche encore le point commun entre les deux, sinon une ligne de plus sur son CV. Historiquement, l'Éducation nationale a mis fin à la carrière de nombreux hommes politiques, à l'inverse de deux ministères porteurs, jusqu'à la magistrature suprême : l'Économie et l'Intérieur. Alors Gabriel Attal semble avoir décidé de se borner à gérer l'Éducation nationale comme un ministre de l'Intérieur, intervenant uniquement sur les sujets relatifs à la sécurité et la laïcité, espérant propulser sa carrière future. Ces sujets sont bien sûr essentiels, mais ils méritent d'une part davantage que de simples opérations de communication et, d'autre part, ils ne me semblent pas épuiser l'ensemble des sujets et enjeux relatifs à l'éducation et à la formation de notre jeunesse.

**12 L'assassinat de Dominique Bernard à trois ans de la décapitation de Samuel Paty, vous le ressentez comment ?**

C'est très douloureux. Le plus inquiétant dans l'affaire est que les différents signalements n'aient pas été pris en compte, accentuant le profond sentiment d'abandon des enseignants par leur hiérarchie. C'est une marque terrible de l'impuissance d'un État qui abandonne ses prérogatives les plus essentielles. Par lâcheté politique, pour ne « pas faire de vagues », mais aussi parce que l'Éducation nationale n'est plus considérée comme un ministère « intéressant » et doit faire le moins de bruit possible, on préfère étouffer les affaires et les cris d'alerte jusqu'à ce que cela éclate. Alors les mêmes discours généraux sur « l'éducation comme rempart » et le « courage des enseignants » sont déroulés, avec une compassion dont on

pourrait craindre qu'elle soit feinte, avant d'oublier à nouveau la situation jusqu'au prochain drame.

**13 Vous vous définissez comme un « insider », un anglicisme pudique pour cacher votre CV grand comme le bras... « insider », vous pouvez développer ?**

travailler dans le secteur privé, supposé plus efficace et désormais soucieux d'environnement et de responsabilité sociale. J'ai toujours été sceptique, mais on le répète tant que j'ai essayé : normalien de formation, j'ai complété mes études de philosophie à l'ENS Ulm par un master de finance à HEC puis j'ai fait le grand



Tant par mes études que par mon parcours professionnel, j'ai effectivement été conduit à voir ces décisions de « l'intérieur ». J'ai toujours voulu me mettre au service de l'État, mais je viens d'une génération à qui l'on répète que, pour servir l'intérêt général, il vaut mieux

saut dans les milieux du conseil et de la finance internationale. Je suis passé par le conseil en stratégie et des institutions comme l'Institut Montaigne ou la banque Rothschild & Co. Le moins que je puisse dire, c'est qu'on y apprend beaucoup : des compétences de modélisation financière

et de présentation de « slides », bien sûr, mais surtout – et sans doute malgré eux – une compréhension profonde de mécanismes politiques, de jeux d'intérêts et de modes de pensée auxquels il est difficile d'avoir accès sinon et qui s'avèrent très éclairants sur les impasses politiques actuelles.

**14 Si je comprends, vous n'êtes « ni de gauche ni de droite », un bébé du « en même temps » ?**

Ces lignes sont fortement brouillées. La « droite » et la « gauche » elles-mêmes ne semblent plus savoir plus aujourd'hui ce que signifient ces mots. Le PS qui a enfanté Emmanuel Macron ou Gabriel Attal est-il à gauche ? Le RN est-il réellement à droite vu son programme économique ? Je pense que le principal clivage qui prévaut aujourd'hui, à l'heure où toutes les lignes sont brouillées, est de savoir qui sont ceux qui sont prêts à défendre l'intérêt général, contre ceux qui ont abandonné la défense du modèle français et précipitent son démantèlement, par idéologie ou pour servir des intérêts privés. Prenez le cas de l'enquête sur les cabinets de conseil, à la suite de « l'affaire McKinsey » : elle a été menée par un sénateur LR et une sénatrice du PC, qui se retrouvaient sur le fait de ne pas confier l'élaboration de nos politiques publiques – et au passage, des centaines de millions d'argent public – à des cabinets privés américains. Était-ce un sujet de droite ou de gauche ? Ceux qui se prévalent aujourd'hui du « en même temps » cachent derrière l'apparence d'un consensus les mêmes politiques qui nous ont conduits vers l'impasse. Les forces vives pour reconstruire peuvent aujourd'hui se trouver dans tous les partis. Ce que j'aimerais avec ce livre, c'est qu'il puisse constituer par son éclairage et les propositions qu'il porte une plateforme pour tous les représentants politiques, mais aussi citoyens, chefs d'entreprise, fonctionnaires et hauts fonctionnaires qui croient encore dans notre modèle, qui souffrent du démantèlement de nos industries et de nos services publics, de nos institutions et de nos infrastructures, et qui veulent se remettre à bâtir

**15 Vous parlez d'espoir. Il ne serait pas trop tard ? Comment imaginer la construction d'un autre avenir que celui que le présent nous promet ?**

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir », disait Jean Jaurès. La tendance est effectivement inquiétante et on peut avoir l'impression d'être dans le creux de la vague. Mais l'histoire est cyclique et il y aura un retour de balancier.

Le point d'espoir réside sans doute dans le fait qu'en France, l'État est davantage à ranimer qu'à reconstruire. Malgré des attaques répétées, l'École républicaine tient encore debout, avec des filières d'excellence qui continuent à former des talents mondialement recherchés. Malgré un sous-financement chronique, les chercheurs français s'imposent toujours parmi les meilleurs au monde. À l'inverse de l'Allemagne, qui s'est rendue dépendante du gaz et du charbon, la puissance nucléaire et hydroélectrique de la France existe encore. Quant à l'industrie, contrairement au Royaume-Uni, qui s'est complètement dépouillé de sa puissance industrielle pour se focaliser sur les services financiers, la France possède encore des géants dans des domaines stratégiques. Si une institution détruite peut mettre des décennies à se reconstruire, en France heureusement, la destruction n'est pas avancée au point de nécessiter une reconstruction de zéro. Reste à trouver la volonté politique de le faire. Sur ce point, je demeure également optimiste. Il y a aussi un véritable renouveau générationnel : Emmanuel Macron et ses quelques proches biberonnés à l'idéologie des années 1990 ont fait leur temps. Trop en décalage avec les urgences et les besoins du XXI<sup>e</sup> siècle, ils ne représentent en rien le mouvement au sein de ma génération, pour laquelle des chocs comme la crise sanitaire, la guerre d'Ukraine ou la crise écologique et énergétique donnent une idée claire de l'importance d'un État fort et fonctionnel. L'ancien système nous a conduits vers l'impasse et, s'il se maintient encore en façade faute de choc encore suffisant pour le faire basculer, il est assez clairement sur sa fin et un vide idéologique se profile à court terme. À partir de là, tout est possible, le pire comme un véritable renouveau. En tout cas, les cartes seront bientôt rebattues.



**Maroun Eddé**, essayiste et spécialiste de philosophie politique, est diplômé de l'École normale supérieure et d'HEC Paris.

En mars 2022, il publie *La mémoire coupable*, un essai édité par Bouquins. Ce premier livre analyse l'impact des crimes historiques sur l'inconscient collectif européen et explore les moyens potentiels de les réparer.

Son deuxième ouvrage, *La destruction de l'État*, constitue une contribution significative à la compréhension des enjeux politiques et économiques actuels. Il apporte une analyse éclairante sur les causes de l'impuissance croissante du politique et les jeux d'intérêts au sommet du pouvoir.

MAROUN EDDÉ

## La destruction de l'État

ÉCOLE, HÔPITAL, INDUSTRIE,  
ÉNERGIE, SÉCURITÉ, DIPLOMATIE...

BOUQUINS  
essai



LE

## CFP

## COMMENT ÇA MARCHE ?



**T**out le monde connaît le congé de formation professionnelle (CFP), mais beaucoup de collègues pensent qu'ils n'y ont pas droit, que « ce n'est pas pour les PLP », qu'« il faut de toute façon au moins 5 demandes d'affilée pour espérer éventuellement l'obtenir »... Bref, beaucoup de choses circulent sur le CFP, nous allons tenter d'y voir plus clair.

**POUR QUI ?**

Tout fonctionnaire titulaire ou contractuel justifiant a minima de 3 ans d'exercice à temps plein, peut demander à bénéficier d'un congé de formation professionnelle pour « étendre ou parfaire sa formation personnelle ». Celui-ci peut notamment être accordé pour préparer un concours ou un examen.

Ce congé qui peut aller jusqu'à 3 ans dans une carrière, peut être rémunéré pendant un an à hauteur de 85 % du traitement brut (néanmoins plafonné à l'indice brut 650) ; il est donc plus intéressant pour les collègues de demander à en bénéficier en début de carrière !

Certaines formations payantes peuvent être financées à l'aide du CFP.

**LA CONTREPARTIE**

Les bénéficiaires de cette indemnité

s'engagent à faire preuve d'assiduité dans la formation et à rester dans la fonction publique pendant une durée équivalente au triple de la durée pendant laquelle l'indemnité a été perçue. Ainsi pour un congé formation avec indemnité de 6 mois, il y a obligation de rester fonctionnaire pendant 1 an et demi avant d'éventuellement se tourner vers d'autres activités. Si ce n'est pas le cas, il faudra rembourser les sommes encaissées.

Pendant le CFP, il y a maintien en position d'activité, ce qui signifie que le temps passé est pris en compte pour l'avancement et la retraite.

**COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?**

Les demandes sont à remplir via Colibris (portail Arena). Ce sont les services de la DPE qui traitent les demandes. Il faut donc se fier aux circulaires académiques annuelles qui rappellent les grandes lignes du CFP et surtout fixent les périodes de saisie. Dans la plupart des académies, la demande se fait entre novembre et février, pendant une période d'un mois environ. Il est donc important de connaître cette circulaire. Si vous ne l'avez pas, contactez le secrétaire académique du SNETAA qui pourra vous renseigner !

Il faut aussi joindre une lettre de

motivation qui justifie le choix de la formation et la nécessité du congé ; de plus, les avis du chef d'établissement et de l'inspecteur sont sollicités. Ceux-ci doivent nécessairement être justifiés en cas d'avis défavorable.

L'octroi de ce congé est soumis aux fameuses « nécessités de service » et est rémunéré dans la limite des crédits dévolus à chaque rectorat. Cela a pour conséquence des différences dans l'octroi des CFP d'une discipline à l'autre, d'une académie à l'autre. Le SNETAA dénonce cette inégalité de traitement et demande à ce que chaque collègue qui en fait la demande puisse bénéficier de ce congé rémunéré car c'est un droit !

Avant la loi de réforme de la fonction publique, les élus du SNETAA siégeaient dans toutes les académies dans les groupes de travail qui examinaient les demandes ; cela nous permettait de participer aux décisions et d'appuyer les dossiers des collègues. Aujourd'hui, l'administration décide toute seule, sans transparence. Il faut donc absolument faire remonter une copie de son dossier à son secrétaire académique SNETAA-FO afin que celui-ci puisse le suivre directement auprès de la DPE.

**Le CFP est un droit ! N'hésitez pas à le demander ! Le SNETAA est là pour vous accompagner.**

# DÉCLARATION DU SNETAA-FO

## À L'AUDIENCE AVEC LE DGRH

MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023



**P**our le SNETAAFO, la politique des ressources humaines (RH) de l'Éducation nationale est inadaptée au corps des professeurs de lycée professionnel.

Tout d'abord, le recrutement de PLP est plus qu'indigent : le nombre de places ouvertes aux concours est loin d'être à la hauteur des besoins, voire nul dans certaines disciplines spécifiques. Cela entraîne le tarissement à la source du vivier de remplaçants titulaires (TZR) et même celui des non-titulaires !

Pour pallier le manque évident d'enseignants, toutes disciplines confondues, les académies recrutent à tour de bras pléthore de contractuels avec des contrats fantaisistes. Contrats morcelés qui débutent à la rentrée scolaire et s'arrêtent avant une période de congés créant une précarité sans précédent. L'accès au CDI est rendu de plus en plus aléatoire. Les académies ne jouent pas le jeu et n'appliquent pas les textes en vigueur. Le placement dans les grilles de rémunération est laissé à l'initiative de l'agent recruteur du rectorat sans tenir compte des titres, des diplômes et de l'expérience professionnelle. De ce fait, des contractuels avec un bac + 5 se retrouvent recrutés au plus bas de l'échelle de rémunération. En ce qui concerne l'accès à la titularisation, cette dernière devient un mythe. Des contractuels avec une expérience d'enseignants de 10, 15 voire 20 ans n'arrivent pas à obtenir le concours. Une année, un collègue obtient à son dossier 14/20 et échoue malheureusement à l'oral, mais l'année suivante, avec le même dossier,

il n'obtient que 2,5 points. En plus du manque criant de postes ouverts au concours, la crédibilité des jurys est à remettre fortement en cause !

Depuis l'examen professionnel réservé dans la loi Sauvadet du 12 mars 2012 et qui a pris fin le 13 mars 2018, il n'y a pas eu de plan facilitant la titularisation des contractuels comme la loi Sapin du 3 janvier 2001 ou la loi Le Pors du 11 janvier 1984.

Il y n'a plus que la loi de transformation de la fonction publique (2018-828 du 6 août 2019) mais elle ne permet pas une titularisation puisque les contrats ne proposent pas un véritable plan de carrière et ne donnent pas accès à la même grille de rémunération que les personnels titulaires. C'est encore une nouvelle dérive car elle donne la possibilité aux académies de faire des contrats de 1 an, 2 ans voire de deux fois 3 ans sans aucune garantie de réemploi.

Aussi, pour compenser le manque, les PLP, avec déjà 43 heures de travail par semaine, sont donc gentiment pressés, pour ne pas dire contraints, d'accepter un nombre d'heures supplémentaires bien supérieur à la moyenne des autres corps...

Persévérer dans cette politique de gestion de la pénurie participe à la violence du système et aux dégradations des conditions de travail des PLP. Cette technique de gouvernance par la surcharge de travail

et l'épuisement professionnel ressemble au management du « burn out » plusieurs fois observé avec les conséquences que l'on connaît ! La hiérarchisation à outrance est maintenant un état d'esprit dans l'EN avec un bureau des entreprises subordonné au chef d'établissement, au détriment des collègues directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT).

L'autre conséquence perverse de ce manque de postes est la remise en cause du droit à mutation pour tous les PLP et, en particulier, la mutation « forcée » des stagiaires pour compenser la pénurie sur la région francilienne avec, dans tous les cas, l'impossibilité de muter dans des délais raisonnables.

D'autre part, nous regrettons que la loi handicap de 2005 concernant les mutations des agents RQTH ne soit toujours pas strictement appliquée c'est-à-dire la stabilisation de tous les RQTH sur des postes académiques adaptés.

Concernant l'accueil des élèves en situation de handicap dans nos structures, le sort réservé à nos collègues PLP est inadapté et inacceptable. Dans les structures de l'ASH, SEGPA, EREA, ULIS-Pro, l'accès à la formation complète du CAPPEI, tout comme l'accès à la certification via la VAEP, est bien loin des ambitions annoncées. Il ne suffit pas d'inscrire dans les textes officiels « à terme, tous les personnels enseignant





dans ces structures ont vocation à être titulaires du CAPPEI » (circulaire EREA de 2017), il faut l'accompagner des moyens humains et financiers nécessaires. Il faut une réelle politique qui offre l'accès en nombre à la formation CAPPEI à tous les personnels qui le désirent et qui en font la demande. En 2015, l'état des lieux sur l'accès à la formation (2CASH à l'époque pour les personnels du second degré) mettait en évidence les besoins urgents d'accès à la formation des PLP avec seulement un quart des personnels formés à l'époque. Depuis, les moyens nécessaires au rattrapage, malgré les engagements, n'ont pas été à la hauteur des exigences et du respect attendu envers les personnels qui s'engagent et s'investissent dans ces structures. Les personnels subissent des affectations à titre provisoire en SEGPA, EREA et ULIS, faute de certification. Les remplacements de PLP certifiés en cas d'absence ne peuvent être assurés par des pairs, et l'indemnité de fonction particulière (IFP) afférente à cette certification (70 euros par mois) n'est pas versée aux collègues. Cette situation est inacceptable. De plus, les lycées professionnels, dits ordinaires, accueillent proportionnellement dans leurs formations, cinq fois plus d'élèves en situation de handicap que les lycées généraux et technologiques. À cette réalité s'ajoutent les difficultés d'accueil des élèves allophones nouveaux arrivants (EANA), et globalement des

enfants issus des familles aux indices de positionnement social (IPS) les plus défavorisés et scolairement les plus en difficulté. Nous demandons en urgence les moyens réels de faire fonctionner des CAP, de un à trois ans, avec des groupes de taille adaptée pour accompagner efficacement les élèves qui en relèvent tout en conservant le caractère professionnel de ces diplômés. De permettre à tout PLP volontaire, qui en fait la demande, l'accès à la formation CAPPEI complète, quel que soit son lieu d'exercice, afin de rattraper au plus vite les retards entretenus par l'administration.

En ce qui concerne leur carrière, à la différence de tous les autres fonctionnaires d'État, celle des enseignants, est soumise à des quotas et des critères qui ne leur permettent pas d'accéder systématiquement à la hors classe et encore moins à la classe exceptionnelle. Tout cela, pour des raisons budgétaires d'économies sur le dos des enseignants. Ce phénomène est aggravé pour les PLP dont l'enseignement est une deuxième carrière et pour ceux qui exercent dans des domaines professionnels spécifiques pour lesquels il n'existe pas de master. Le reclassement n'est pas rétroactif et ne tient compte ni de leur parcours ni de leur expérience professionnelle.

Concernant la classe exceptionnelle, les critères, jusqu'à aujourd'hui, sont totalement inadaptés aux PLP et rendent l'accès des PLP à cette classe plus qu'hypothétique. Ainsi la très grande majorité des PLP était exclue par exemple de la bonification « éducation prioritaire », alors que le public relevant de ce dispositif est majoritairement orienté dans nos LP. Encore une aberration du système liée à la méconnaissance de notre public et du travail spécifique des PLP.

La paupérisation insidieuse et délibérée des PLP depuis plus de 30 ans incite les PLP non seulement à accepter un nombre conséquent d'heures supplémentaires, mais aussi le « Pacte » liant de façon contractuelle le PLP à son chef d'établissement pour des missions que la plupart des PLP, étant donné leur statut spécifique, effectuent déjà. Le but non avoué de ce « Pacte » est l'individualisation des salaires. Ce n'est en aucun cas une revalorisation salariale et nous sommes bien loin des 10 % promis par l'exécutif !

Monsieur le directeur général des ressources humaines, il serait souhaitable qu'à la place d'un monologue trop souvent vertical de l'Éducation nationale s'engageant de véritables échanges avec les représentants des personnels PLP comme le SNETAA-FO. Nous ne pouvons nous satisfaire d'une pseudo-communication avec des RH de proximité qui ne sont que la voix orientée de l'administration. La relation réciproque de confiance avec le paritarisme a laissé place à la défiance réciproque d'une gestion uniquement comptable.

Pour le SNETAA-FO, en déléguant ses responsabilités, mais aussi en n'appliquant pas les textes et lois en vigueur comme le suivi médical, les aides sociales, la loi sur le handicap, l'égalité femmes/hommes etc., l'Éducation nationale refuse le dialogue social et met en place une violence institutionnelle qui ne peut permettre aux PLP de mener sereinement leur mission éducative. Les PLP sont épuisés physiquement par la surcharge de travail mais aussi psychologiquement par la responsabilisation et la culpabilisation permanente au nom de l'effort à consentir pour le collectif, sans aucune reconnaissance de notre administration en retour. Les PLP ne trouvent plus de sens à leur vocation primaire, l'enseignement. Les trop nombreuses réformes qui se succèdent, sans évaluations ni constats partagés, rajoutent au mal-être vécu des PLP. Comment peuvent-ils s'occuper sereinement de leurs élèves de la voie professionnelle, déjà trop souvent délaissés par le système en amont, s'ils sont, eux-mêmes dévalorisés et non reconnus par leur hiérarchie ?

Pour le SNETAA-FO, la reconnaissance des PLP et de leur travail spécifique passe par une augmentation immédiate des salaires de 30 % soit l'équivalent d'un « Pacte » par mois en points d'indice, mais aussi par une amélioration des conditions de travail et une véritable politique RH adaptée au corps spécifique des PLP avec le retour d'un réel mouvement direct national et non déconcentré de tous les postes vacants proposés aux mouvements des PLP.

Le SNETAA-FO vous remercie de votre écoute mais regrette de ne toujours pas être entendu.

# FORMATION CONTINUE

## DANS L'ÉDUCATION NATIONALE :

### « C'EST OUI, MAIS »

**L**e SNETAA dénonce le projet sur les « remplacements de courte durée et l'organisation de la formation continue ». Les enseignants ont le droit de suivre des formations, oui c'est la loi mais maintenant, dans l'EN, il faut au préalable que l'enseignant soit troué un remplaçant pour assurer ses cours soit s'« auto-remplace ». Sinon, après avoir assuré ses cours de la journée, il devra suivre cette formation à distance après ses cours, ou le mercredi après-midi ou encore pendant les vacances scolaires des élèves ! C'est malheureusement déjà la triste réalité vécue par les collègues en académie qui du coup ne suivent plus aucune formation dans l'EN ! Alors que le temps réel de travail des enseignants est toujours de 43 heures hebdomadaires, le MEN veut ajouter les auto-remplacements pour les formations mais aussi pour les absences de courte durée, soumis à l'autorisation du chef d'établissement (CE) : en clair, pas de remplaçant, pas de formation ou d'autorisation d'absence !

Pour les PLP, c'est encore plus contraignant, car faute d'un recrutement à hauteur des besoins dans toutes nos très nombreuses disciplines, les PLP accomplissent déjà 4 heures supplémentaires année (HSA) en moyenne. Nous sommes loin des 35 heures dont les enseignants, pourtant fonctionnaires d'État, avaient été déjà exclus, et encore plus loin des 32 heures qui



tendent à se généraliser dans le privé.

Le SNETAA-FO défend une amélioration urgente des conditions de travail des PLP avec, entre autres, une réduction du temps de travail devant élève, pour préparer et travailler mieux avec eux, en effectif réduit. Nos élèves ont besoin de plus d'enseignement surtout d'un enseignement de qualité avec une pédagogie adaptée à nos publics, diversifiée, à projets et innovante. Cette amélioration des pratiques ne peut se faire que par un temps d'échange entre pairs, sur leur lieu de travail et sur leur temps hebdomadaire de travail, avec un maximum de 8 heures par jour.

Selon le projet du président de la République, le ministère devra réduire de 15 % le nombre de filières de la voie professionnelle dites « non insérantes immédiatement » ; le SNETAA combatta cette lubie injustifiée et mortifère pour la voie pro. Le cas échéant, nous nous exposerons à un grand plan de changement de disciplines, et donc un grand plan de formation sera nécessaire. Malheureu-

sement, par le passé, nous n'avons pu que déplorer la gestion calamiteuse des quelque 800 PLP gestion-administration (GA) lors de leur reconversion forcée. L'échec, à tous les niveaux, de ce plan d'accompagnement des PLP GA, est comme toujours dû à un manque de moyens mais surtout à un manque de volonté politique de réussir.

Le SNETAA-FO va se battre contre se projet et, à défaut d'un constat partagé, exiger qu'un véritable plan de reconversion disciplinaire soit mis en place dans le temps. Il est inenvisageable que les PLP concernés continuent d'assurer en même temps, leurs cours, leur formation propre et leurs changements de discipline.

Comme tous les fonctionnaires d'État, les PLP ont le droit d'être remplacés sur leur temps de formation, ont le droit d'être accompagnés à la suite d'une décision administrative de notre employeur quand ce dernier décide de fermer certaines sections et ils ont le droit d'être réemployés dans les meilleures conditions de formation et de préparation.



# PRÉVOYANCE

## UN ACCORD INTERMINISTÉRIEL TRÈS INSUFFISANT VOIRE DANGEREUX

**L**e SNETAA-FO vous tient régulièrement informés des avancées de l'accord protection sociale complémentaire employeur (PSC) défini par le décret n° 2022-633 et l'arrêté du 30 mai 2022, pris en application d'un accord interministériel. Ce régime de complémentaire obligatoire, fin du choix de la mutuelle par les agents, doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les négociations ne sont pas encore terminées.

Le 20 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives de la fonction publique de l'État ont signé majoritairement cet accord, à l'exception de Force Ouvrière. Pourquoi ? S'il améliore certains points que notre fédération de fonctionnaires, la FGF-FO, a portés depuis le début, comme une rente pour les orphelins, le maintien de certaines indemnités en incapacité ou encore la subrogation et un alignement des durées sur celle des fonctionnaires pour les contractuels – ce dernier point étant un des mandats forts du SNETAA-FO pour ce qui concerne les précaires de l'Éducation nationale –, l'accord est loin de répondre aux revendications essentielles et se

révèle dangereux pour le statut général de la fonction publique.

D'abord, la revendication d'une amélioration statutaire du congé de maladie ordinaire de trois à six mois, qui constituait une vraie avancée, a été rejeté. Ensuite, concernant la fin de la retraite pour invalidité, remplacée par une prestation compensatoire et une facilitation à la reprise d'une activité dans la fonction publique, qui est annoncée comme une conquête, se fait sans garantie absolue de ne pas être licencié avant l'âge de départ en retraite et au détriment de l'amélioration des congés de longue durée.

Par ailleurs, l'accord acte la destruction du couplage historique santé/prévoyance et se borne à une adhésion facultative à la complémentaire prévoyance. Actuellement, la plupart des mutuelles offrent dans leur contrat des couvertures uniques pour les deux risques. Désormais, ce découplage conduira les agents publics à s'assurer individuellement à un contrat de complémentaire différent, au prix fort. La participation de l'employeur ne s'accompagnera pas forcément pour tous, surtout les plus précaires, d'une

amélioration de la couverture ni du pouvoir d'achat.

Enfin, les garanties statutaires de l'employeur qu'est l'État vont exclure les agents des versants territorial et hospitalier. Ces changements pour le seul versant de l'État vont conduire à la modification nécessaire du statut général de la fonction publique au sein duquel les règles de congé étaient identiques pour tous les fonctionnaires jusqu'à cet accord. Or, si les PLP sont des fonctionnaires d'État, nous voyons bien combien notre situation, au regard du nombre que nous représentons, des projets de destruction des LP et de la voie professionnelle vers une plus grande territorialisation ou encore de la volonté « régionalisante » de certains élus, pourrait être impactée par cette mesure a priori éloignée des PLP.

Pour le SNETAA-FO, il est urgent de revenir sur le découplage santé/prévoyance et que l'accord prévoyance ne devienne pas le cheval de Troie d'un détricotage statutaire. Vous pouvez compter sur nous pour défendre l'intérêt des PLP également dans ce combat.



# LES BDE

## CES NOUVEAUX CONTRACTUELS

**L**es nouveaux « responsables des bureaux des entreprises (BDE) », recrutés depuis septembre 2023 sont pour l'administration des nouveaux contractuels qu'il faut intégrer dans nos LP.

Mesdames et Messieurs responsables de BDE, il se peut que vous ne connaissiez pas vos droits, pas plus que vous n'avez de perspective sur votre avenir. De plus, vous êtes responsables BDE dans un lycée professionnel ou une SEP. Vos missions et votre statut ne sont pas clairement définis.

Des différences de traitement existent d'une académie à l'autre sur les contrats, la rémunération, les indemnités diverses et les fiches de poste.

L'adage selon lequel à un niveau de diplôme correspond un niveau de rémunération s'applique-t-il bien à votre situation ? Quelles sont vos perspectives de carrière, après juin 2024 ?...

Voilà des questions et bien d'autres auxquelles le SNETAA-FO, grâce au référent national pour les contractuels,



peut répondre.

Beaucoup parmi vous viennent du privé ; je ne connais pas votre rapport aux syndicats mais au SNETAA, notre seule ambition, c'est de venir en aide aux collègues, de leur faire découvrir leurs droits pour les faire valoir.

Au SNETAA, pas de politique. Nous sommes un syndicat de terrain.

Il n'y a pas de questions stupides. Ne restez pas seuls quand le SNETAA peut rapidement vous apporter des solutions !

Paul DEVAUX, secrétaire national chargé des dossiers de contractuels au SNETAA-FO, premier syndicat de l'enseignement professionnel, saura vous assister. Nous syndiquons tous les personnels des lycées professionnels, EREA et SEGPA. Le SNETAA est le premier syndicat de l'enseignement professionnel ; sachez en tirer votre parti !

Pour échanger sur tous les sujets, rejoignez le SNETAA FO et contactez-moi à [paul.devaux@snetaa.org](mailto:paul.devaux@snetaa.org) ou au 06 38 04 98 12 !



# DDF

## ET CFA-GRETA

La circulaire 2016-137 du 11 octobre 2016 précise que la mission du DDF est de nature essentiellement pédagogique et qu'elle s'exerce à l'intérieur de l'établissement, auprès des équipes pédagogiques impliquées dans les formations professionnelles et technologiques, qu'il s'agisse de formation initiale (sous statut scolaire et par apprentissage) ou de formation continue, et en étroite relation avec les corps d'inspection territoriaux.

Les DDF nous interpellent sur la nature

même des missions qui leur sont imposées par les présidents des GRETA-CFA, missions qui trop souvent dépassent le cadre pédagogique :

- organisation de l'accueil et du suivi des stagiaires et apprentis (éventuellement lors des vacances scolaires) (positionnement, absences, signatures des contrats ..... ) ;
- accompagnement des apprentis dans la recherche d'un nouvel employeur
- accompagnement des apprentis ayant interrompu leur formation ou ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme ;
- évaluation de la satisfaction de l'apprenti (démarche qualité) ;
- participation aux actions de promotion de l'apprentissage et de la formation continue ;
- optimisation des relations avec les entreprises et les OPCO.

Ces missions relèvent des personnels du GRETA-CFA : personnel administratif,

coordonnateur pédagogique, CFC/CFP et non du DDF.

Les DDF concernés sont épuisés. Le cumul des missions relevant du DDF avec celles imposées par les GRETA-CFA devient insupportable ; certains s'en accommodent, d'autres plus nombreux en souffrent et c'est inacceptable. Le développement de l'apprentissage par les GRETA-CFA ne peut se faire au détriment des conditions de travail et de la santé des DDF.

Le SNETAA reste vigilant sur les conditions de travail des DDF, sur le respect de la circulaire de 2016 notamment en ce qui concerne le temps de travail : « le service des DDF est organisé dans le cadre d'un maximum hebdomadaire de 39 heures sur l'ensemble de l'année scolaire ».

Le SNETAA accompagne et défend les DDFPT et leurs assistants !

# CPE

## ET LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

Le harcèlement scolaire est sur toutes les lèvres depuis des semaines. Les annonces gouvernementales visent à apporter une certitude et à créer un changement radical dans le traitement des cas signalés. Le SNETAA en prend bonne note et nous espérons que ces paroles ne resteront pas lettre morte. Cependant, une des premières difficultés réside bien dans le décalage entre une volonté politique affichée et un manque cruel de moyens humains et financiers pour faire face à ce fléau.

Le harcèlement dépasse bien évidem-

ment le seul cadre des établissements scolaires et trouve sa source aussi dans les réseaux sociaux et comportements inadéquats des adolescents. Pour preuve, les remontées des collègues enseignants qui se trouvent confrontés au sein de la classe à des témoignages poignants d'élèves harcelés.

La vie scolaire et le CPE se retrouvent avec des rapports et des témoignages auxquels il est de plus en plus difficile de trouver une solution. En effet, au sein des établissements, les problèmes se multiplient : les infirmières scolaires sont partagées entre plusieurs établissements, les travailleurs sociaux répartis entre plusieurs établissements, le psychologue-conseiller d'orientation scolaire qui est partagé entre plusieurs établissements et CIO, sans compter le manque cruel de postes d'AED et de CPE !

On peut également énumérer des facteurs extérieurs à l'école, comme l'utilisation des smartphones par les enfants dès leur plus jeune âge sans les éduquer à leur bon usage ni surveiller leurs activités. Il existe encore des parents dont le comportement suscite de véritables interrogations sur la surveillance et

l'utilisation des réseaux sociaux.

Malheureusement, nous ne sommes pas sûrs que des « cours d'empathie » nécessaires puissent être suffisants. De même, le programme phare suivant interroge au plus haut point :

- « former tous les personnels à la lutte contre le harcèlement scolaire ». Oui, mais quand ? Comment ?...
- « nommer dans chaque collège un coordonnateur harcèlement pour assurer le suivi personnalisé et en temps réel des situations et accompagner la mise en oeuvre du plan de prévention du harcèlement ». De nouveau, comment sera-t-il désigné ? Sera-t-il détaché ? Sera-t-il rémunéré ?
- « signaler tout fait de harcèlement au procureur de la République » (article 40 du code de procédure pénale). Qui s'en chargera ?

Conscient de ces questions, le SNETAA exige en urgence la clarification des mesures énoncées et un accompagnement effectif des personnels dans cette démarche de lutte contre le harcèlement !

SUPPRESSION DES

# CHÈQUES VACANCES

AUX RETRAITÉS :

UNE MESURE

TRÈS INJUSTE

La circulaire du 2 août 2023 relative au chèque-vacances au bénéfice des agents de l'État explique clairement dans son résumé qu'elle « a pour objet de recentrer le bénéfice de la prestation chèque-vacances sur les seuls agents de l'État en activité » avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2023. En clair, tous les retraités de la fonction publique n'ont plus accès au chèque-vacances.

La surprise est de taille pour l'ensemble des organisations syndicales. Pour la majorité des fédérations de fonctionnaires – dont notre fédération de la fonction publique, la FGF-FO – cette décision, prise sans aucune concertation avec les organisations syndicales représentatives, aurait pour seul objet de répondre à des restrictions budgétaires imposées par le ministre de l'Économie. L'absence de concertation amène à s'interroger à nouveau sur la conception du dialogue social du gouvernement : que ce soit pour les retraites ou ici pour le chèque-vacances, le gouvernement ne se soucie pas des répercussions de ses décisions sur la vie sociale des personnes concernées et se moque des organisations syndicales.

Cette décision s'inscrit, nous dit-on, dans le cadre des économies budgétaires de 5 % annoncées par la Première ministre. Elle a pour but de permettre une baisse des dépenses de l'État de l'ordre de 10 millions d'euros...

La FGF-FO souligne, dans un courrier adressé au ministre, que le budget de l'action sociale interministérielle (ASI) a déjà été amputé d'une partie conséquente pour fi-



nancer la formation de stagiaires supplémentaires dans les IRA, et que ce budget sert à nouveau de variable d'ajustement. Le gouvernement montre ainsi non seulement le peu d'intérêt qu'il accorde à l'ASI mais aussi le mépris qu'il éprouve pour les agents retraités qui ont servi l'État pendant des décennies. Pourtant, sénateurs et députés n'ont pas manqué de demander des explications lors des séances de questions écrites au ministre qui, au moment où l'on écrit ces lignes ne leur a d'ailleurs pas encore répondu. Quel respect pour les représentants du peuple !

À la lettre commune des organisations syndicales, demandant de suspendre la circulaire limitant l'accès aux chèque-vacances aux seuls salariés actifs, la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF) a répondu de façon négative, expliquant également que cette mesure vise à protéger d'autres avantages tels que l'aide aux frais de garde à domicile

grâce à l'aide aux personnes âgées dépendantes (AMD). La DGAFF a souligné que les retraités pourront continuer de bénéficier des actions organisées localement par les sections régionales interministérielles d'action sociale et qu'ils auront toujours accès aux restaurants administratifs. Sérieusement ? Quel effort pour la vie au quotidien de nos retraités ! Mais la DGAFF a-t-elle pensé aux conséquences pour nos retraités ?

Permettre aux retraités de profiter de ce processus d'épargne était, pour bon nombre d'entre eux, profitable. C'était la garantie de pouvoir se déplacer pour aller voir leur famille, leurs amis, c'est-à-dire d'avoir un minimum de vie sociale et ainsi de leur permettre de vivre dans la dignité.

Le SNETAA demande que le gouvernement retrouve la raison et revienne sur cette mesure inique.



# LA RÉUNION

À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS  
CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**L**e décrochage scolaire, donc la sortie du système scolaire sans diplôme, est un fléau qui touche 3100 adolescents chaque année à La Réunion. Actuellement, on estime qu'un jeune sur quatre entre 20 et 24 ans n'a pas de diplôme. De plus, 44 000 jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation (NEET).

La lutte contre le décrochage scolaire a donc été choisie comme thème pour la première édition dans l'île du projet « Peer Review » (défi régional relevé par des experts européens) qui avait lieu fin novembre. Huit experts venus de 7 pays européens ont échangé pendant 3 jours avec les acteurs locaux chargés de la lutte et de la prévention



du décrochage. Fondé sur le partage d'expérience, ce « forum » cherche à mettre en avant les bonnes pratiques afin de trouver des solutions.

Lors de ces journées d'échange, les experts ont également insisté sur « le rôle primordial des parents » dans cette lutte contre « le décrochage qui commence dès le collège quand ce n'est pas carrément dès l'école primaire ». Le SNETAA constate avec satisfaction que les experts vont dans son sens quand il répète inlassablement à notre ministre déléguée que « non, ce n'est pas le LP qui est source de décrochage mais que celui-ci tire son origine du collège voire du primaire » !

Le développement de la voie professionnelle a aussi été mis en avant. Des places en entreprise pour des futurs alternants ont été préemptées par la région et, comme les jeunes issus de milieux défavorisés sont les premiers touchés, la présidente de région a aussi annoncé qu'une aide de la collectivité allait être mise en place à destination de tous les lycéens professionnels pour l'achat des tenues professionnelles obligatoires dans les ateliers. Le SNETAA ne peut qu'approuver pareille initiative.



## ENSEIGNER À L'ÉTRANGER RENTRÉE 2024

**S**i vous souhaitez partir enseigner à l'étranger, vous pouvez candidater à un poste de détaché d'enseignement ou d'éducation (pour les CPE) de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) à compter de la mi-décembre ou à un poste d'enseignant en contrat local dans un établissement partenaire (hors AEFE, MLF, AFLEC...) en consultant les sites internet des établissements et des opérateurs. Renseignez-vous sur les sites de l'AEFE ou de la Mission laïque !

Vous trouverez aussi la note de service relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger pour l'année scolaire 2024/2025 dans le BO n°32 du 31 août 2023. La demande de détachement doit être remontée au ministère avant le 31 mars 2024.

Pour toute question concernant votre projet, n'hésitez pas à joindre le secteur adhérents du SNETAA-FO : [relation.adherent@snetaa.org](mailto:relation.adherent@snetaa.org) ou le SNETAA outre-mer et étranger au 0689098777 !

# BRÈVES

## 1. L'ADMINISTRATION POURRA PORTER PLAINTE EN CAS D'AGRESSION DE SES AGENTS

Le ministre de la fonction publique l'a annoncé : les administrations pourront désormais porter plainte en cas d'agression d'un de leurs agents. Ce n'est actuellement pas possible – sauf si dégradation d'un équipement (la mesure devrait intégrer la future grande loi de réforme de la fonction publique). Les employeurs pourront porter plainte lorsqu'une infraction sera commise « à l'égard de toute personne participant à l'exécution d'une mission de service public (...) ».

Plusieurs infractions pourront être prises en compte, comme les violences physiques, les envois réitérés de messages malveillants, les appels téléphoniques malveillants réitérés, la dégradation d'un bien appartenant à l'agent (liste non exhaustive). Les administrations devront dans tous les cas s'assurer du consentement de l'agent avant de porter plainte à la place de celui-ci.

## 2. PRIME « MOBILITÉS DURABLES » : VITE !

Instauré en 2020, le forfait « mobilités durables » a été élargi et augmenté en 2022 pour atteindre 300 euros pour 100 jours de déplacement au travail à vélo mais aussi en trottinette, motorcycle, co-voiturage. Pensez donc à remplir votre demande avant le 31 décembre et à la déposer auprès du secrétariat du proviseur qui la fera remonter au rectorat ! Le versement est prévu en une fois entre février et avril.

## 3. PARTIR EN ANDORRE OU À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Les notes de service précisant les modalités d'un détachement dans la principauté d'Andorre ou à Saint-Pierre-et-Miquelon sont attendues fin décembre (voire début janvier) pour une demande à formuler en général dans les 15 jours qui suivent leur publication au BO. Un intérêt pour une expérience hors de l'Hexagone ? Ne ratez pas le coche !

## 4. BILLET D'HUMEUR : QUAND MÉCONNAISSANCE RIME AVEC INCOMPÉTENCE

Carole Grandjean était l'invitée politique du matin sur France Info en ce début décembre. Interrogée par le journaliste sur la réforme en cours, elle s'est fait une joie d'annoncer, sans en avoir parlé au préalable aux représentants des organisations syndicales, qu'elle instaurait les mentions « AB », « B » et « TB » en CAP, dès cette année pour « valoriser cette voie d'avenir », tout en ignorant que ces mentions existent depuis longtemps en bac pro ! Elle aurait mieux fait, au lieu de commettre cette boulette qui vaut bien 10/10, de nous annoncer qu'elle mettrait enfin les moyens pour que soient proposés des CAP en 1, 2 ou en 3 ans. Que cesse la stigmatisation bien trop fréquente de ces formations par la multiplication des difficultés d'apprentissage avec les affectations en nombre disproportionné d'élèves relevant de l'enseignement adapté, d'élèves relevant du champ du handicap, d'élèves allophones nouvellement arrivés, avec encore des élèves en grande difficulté scolaire ! Un melting-pot de toutes les difficultés les plus aiguës qui nécessite des groupes d'élèves adaptés, des tailles de classe réduites et des adultes, des enseignants et des accompagnants formés en nombre suffisant !

Actuellement, nous sommes en contradiction totale avec l'idée même de l'inclusion. Faute de moyens alloués, Madame la ministre, le sort qui est réservé aux enseignants comme aux élèves qui leur sont confiés n'est ni « Assez Bien », ni « Bien », ni « Très Bien » ! Il est indigne, il est méprisant, il est maltraitant. Quant aux élèves de bac pro, dont on prévoit de bouleverser la formation, prétendument sur le fondement d'une étude sérieuse et approfondie (!), il n'est pas utile de leur montrer sur les ondes nationales que l'on ignore jusqu'au fonctionnement des diplômes qui leur sont délivrés. Cet effet d'annonce, Madame la ministre, n'est pas « passable » : il est irrespectueux.





**Corinne Julien**

# LA REVUE DE PRESSE DES PLP

Le podcast qui décrypte l'actualité de l'enseignement professionnel !

**RENDEZ-VOUS TOUS LES MERCREDIS POUR UN DÉCRYPTAGE INÉDIT DE L'ACTUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.**

**ÉCOUTEZ VOTRE PODCAST SUR TOUTES LES PLATEFORMES ET SUR [WWW.SNETAA.ORG/PODCAST](http://WWW.SNETAA.ORG/PODCAST)**



**TINTIN : L'AVENTURE IMMERSIVE**

Expérience immersive qui met à l'honneur le célèbre reporter à la houppette. Cette exposition, conçue et pensée pour petits et grands, nous propose de revivre les péripéties du personnage et de ses confrères à travers le monde.

Jusqu'au 07 janvier 2024



**JEF AÉROSOL**

Coup de spray de liberté ! L'Imprévisible, l'impertinent, le génie Jean-François Perroy fête les 40 ans de son alter ego Jef Aérosol. Les « invités » : Bob Dylan, Jimi Hendrix, Jean-Michael Basquiat ou encore Nina Simone, rien que ça...

Jusqu'au 21 janvier 2024



**ELLIOTT ERWITT**

Peintre de l'intime en noir et blanc, photographe de mode, publicitaire, portraitiste de Marilyn Monroe ou encore Jackie Kennedy. Retour sur cette exposition qui sonne comme un dernier au revoir à un génie qui ne manquait pas de chien.

Jusqu'au 31 mars 2024

## CINÉMA



### NOËL JOYEUX

Noël, c'est sacré ! Mais cette année, les enfants ne pouvant pas venir, Vincent et sa femme décident d'inviter chez eux, après une visite en maison de retraite, Monique et sa meilleure amie Jeanne qui vont très vite prendre leurs aises et semer un joyeux bazar... Pour tous les quatre, ce 24 décembre promet d'être aussi explosif qu'inattendu !

Sorti le 06 décembre 2023

SORTI LE 06 DÉCEMBRE 2023



### LES TROIS MOUSQUETAIRES

Suite de la saga étonnante : du Louvre au Palais de Buckingham, des bas-fonds de Paris au siège de La Rochelle... dans un royaume divisé par les guerres de religion et menacé d'invasion par l'Angleterre, une poignée d'hommes et de femmes vont croiser leurs épées et lier leur destin à celui de la France.

Sorti le 13 décembre 2023

SORTI LE 13 DÉCEMBRE 2023



### MA FRANCE À MOI

France, la soixantaine, vit seule dans son appartement bourgeois de l'est parisien, lorsqu'elle entend parler de la possibilité d'accueillir des personnes réfugiées sans logement. Quelques jours plus tard, Reza, jeune Afghane d'à peine vingt ans, débarque dans sa vie. Ces deux êtres, qui n'ont rien en commun, vont devoir apprendre à vivre ensemble...

Sorti le 20 décembre 2023

SORTI LE 20 DÉCEMBRE 2023

S'INFORMER!

MANIFESTER

MILITER

POUR NE  
RIEN  
MANQUER  
LISEZ  
L'AP!

*f* *!* *?*  
**metaa**  
*FO*

  
**IAP**  
**MAGAZINE**

LE MAGAZINE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



# ADHÉSION 2023-2024

Nom .....

Nom de jeune fille .....

Prénom .....

Date de naissance

Adresse .....

Code postal       Ville .....

Tel. fixe .....

Tel. portable .....

Adresse mail : .....

## VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Hors Classe  Classe Normale  Retraité

Stagiaire  Classe exceptionnelle

---

PLP  AED/EAP/AESH  Professeur Contractuel

CPE  Sans solde  DDFPT

Discipline .....

Autre .....

## VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2023/2024

Lycée Professionnel  SEGPA (Collège)

Lycée Polyvalent (SEP)  EREA

Autre .....

Nom d'Établissement : .....

Ville : ..... Académie : .....

### JE CALCULE MA COTISATION

échelon : ..... tarif : ..... temps partiel : .....

Cotisation : temps partiel x tarif =

Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :

**OUI + 25 €** (pour frais de traitement et de port)

**NON** (merci de bien indiquer votre adresse mail)

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO | 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

### MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1<sup>er</sup> du mois. Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

#### COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à : .....

Le

Nom et adresse du créancier :  
 SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE  
 92213 SAINT-CLOUD CEDEX  
 N°IDENTIFIANT CRÉANCIER (ICS) : FR23ZZ540565

#### SIGNATURE (obligatoire) :

**N'oubliez pas de JOINDRE VOTRE RIB AVEC VOS CODES IBAN ET BIC !**

UNE ADHÉSION DE

**132 €**



**-66%** DE DÉDUCTION FISCALE

POUR LES SOMMES EFFECTIVEMENT VERSÉES L'ANNÉE CIVILE PRÉCÉDENTE



**COÛT RÉEL**  
**44,88€**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation complète sera prélevée de février à août, en sept fois.

## TARIF MÉTROPOLE

Éch.	Classe normale	Hors classe	Classe exceptionnelle	Non-titulaires	
1	132 €	276 €	324 €		Indice
2	181 €	297 €	344 €		moins de 450
3	188 €	308 €	355 €		de 450 à 500
4	224 €	330 €	373 €		de 500 à 700
5	232 €	349 €			au delà de 700
6	239 €	361 €			
7	251 €	368 €			
8	263 €				
9	279 €				
10	301 €				
11	318 €				
					<b>Cotisations Uniques</b>
					Sans solde 29 €
					AED/EAP/AESH 51 €
					Stagiaires 99 €
					Retraités titulaires 151 €
					Retraités contractuels 51 €
					HE-A 1 : 395 €
					HE-A 2 : 411 €
					HE-A 3 : 433 €

### POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de 132€ ne vous coûte finalement que 44,88€ après déduction fiscale, soit 3,74 € par mois ! C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin !  
 Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le SNETAA-FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : snetaanat@snetaa.org



**LIRE L'AP MAGAZINE,  
C'EST DÉJÀ AGIR !**



**MUTATIONS 2024  
ÊTRE ACCOMPAGNÉ, PRÉPARER  
SA DEMANDE, FAIRE SES CHOIX !**

- FAIRE SA DEMANDE**  
LES DIFFÉRENTS  
MOTIFS DE DEMANDE
- LES RÈGLES DU MOUVEMENT**  
COMMENT S'Y  
RETROUVER
- MOUVEMENT INTER**  
COMMENT FAIRE  
UN RECOURS

**SOUTENEZ LE SNETAA-FO ET DÉFENDEZ  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL !**